



Assemblée générale

Soixante-seizième session

58^e séance plénière

Mercredi 23 février 2022, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 67 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

Le Président (*parle en anglais*) : « Préserver les générations futures du fléau de la guerre » : ces mots figurent au tout début du Préambule de la Charte des Nations Unies. Ils ont été la principale motivation derrière la création de l'Organisation, dont les fondateurs, en 1945, avaient vécu les ravages de deux guerres mondiales. L'Article 1 de la Charte énonce que les différends ou les situations susceptibles de mener à une rupture de la paix doivent être réglés par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international. L'un des objectifs de l'Organisation des Nations Unies consiste donc à maintenir la paix et la sécurité dans le respect de l'état de droit. S'il y a bien une leçon à retenir des 76 ans d'existence de l'ONU, c'est que la paix durable n'est pas obtenue ou maintenue par des engagements militaires mais par des solutions politiques. Donc, le meilleur moyen d'alléger les souffrances humaines et les immenses coûts économiques des conflits et de leurs répercussions consiste à prévenir les conflits.

Utilisons les outils dont nous disposons pour régler les différends. Donnons la priorité à la diplomatie, aux bons offices et à la médiation. Donnons à la paix toutes les chances légitimes de succès. S'engager pleinement en faveur de la Charte des Nations Unies,

ses buts et ses principes est la seule voie pour assurer une paix durable. J'appelle toutes les parties à intensifier leurs négociations et à désamorcer la situation actuelle par la voie du dialogue. Je voudrais conclure ma déclaration en citant l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld, qui a dit il y a 68 ans que « l'ONU n'a pas été créée pour conduire l'humanité au paradis, mais pour la sauver de l'enfer ».

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons alors que nous sommes confrontés à la plus grave crise pour la paix et la sécurité mondiale de ces dernières années, et assurément de mon mandat de Secrétaire général. Notre monde vit un moment de péril dont j'espérais vraiment qu'il n'arriverait jamais. L'évolution récente de la situation en Ukraine est une source de grave préoccupation. Certaines informations font état d'une recrudescence des violations du cessez-le-feu de part et d'autre de la ligne de contact et du risque réel d'une nouvelle escalade sur le terrain. Mes pensées vont à toutes les personnes qui ont déjà tant souffert de la mort, des destructions et des déplacements.

L'histoire de ce conflit est complexe, et au moins deux versions s'opposent en permanence. Je sais que leurs auteurs ne parviendront jamais à s'entendre sur les événements du passé, mais pour ce qui est du présent, une chose est claire : la décision de la Fédération de Russie de reconnaître la prétendue indépendance des régions de Donetsk et de Louhansk et ses actions ultérieures

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



constituent des violations de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et elles contreviennent aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Je dois rappeler ici, dans cette vénérable enceinte, que ces actions sont également contraires à la résolution 2625 (XXV), ce texte historique adopté par l'Assemblée générale il y a plus d'un demi-siècle et intitulé « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies ». Celle qu'on appelle aussi la « Déclaration sur les relations amicales » a été adoptée à la session de l'Assemblée générale qui marquait le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Citée à de nombreuses reprises par la Cour internationale de Justice comme l'expression du droit international, elle énonce plusieurs principes essentiels, qui sont hautement pertinents pour notre séance d'aujourd'hui. J'insiste en particulier sur le principe de l'égalité souveraine des États et l'affirmation du caractère inviolable de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique. D'autres résolutions de l'Assemblée générale appuient également sans réserve la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les Accords de Minsk, qui ont été approuvés par le Conseil de sécurité et que j'ai vigoureusement soutenus dès le début, étaient en soins intensifs, artificiellement maintenus en vie par des appareils qui ont maintenant été débranchés. Nous devons aussi nous soucier de préserver l'intégrité du maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies a une expérience longue et reconnue dans le déploiement d'opérations de maintien de la paix, qui ne sont menées qu'avec le consentement du pays hôte.

L'heure est à la retenue, à la raison et à la désescalade. Les actes et les déclarations qui conduiront cette situation dangereuse au bord du gouffre n'ont pas leur place. Il est temps d'instaurer un cessez-le-feu et de reprendre la voie du dialogue et de la négociation afin de sauver du fléau de la guerre les populations de l'Ukraine et du reste du monde. Je demande instamment à toutes les parties de faire pleinement usage de l'Article 33 de la Charte et de ses divers instruments pour le règlement pacifique des différends.

Le système des Nations Unies continue de soutenir le peuple ukrainien par son action humanitaire et de défense des droits fondamentaux. Notre mission de surveillance des droits de l'homme dispose de sept

bureaux dans tout le pays, des deux côtés de la ligne de contact. Elle consigne les pertes civiles, surveille la liberté de circulation et rend compte des allégations de violations des droits de l'homme. Nos opérations humanitaires sont menées indépendamment de la partie qui contrôle le territoire où vivent les populations. Même avant la dernière escalade, 2 millions de personnes en Ukraine avaient besoin d'une aide humanitaire. Rien que depuis le début de l'année 2022, nous avons, avec nos partenaires, acheminé 140 tonnes d'aide pour sauver des vies de part et d'autre de la ligne de contact. Nos actions reposent entièrement sur les principes humanitaires approuvés par l'Assemblée générale.

L'aide humanitaire des Nations Unies est guidée par quatre principes humanitaires : humanité, neutralité, impartialité et indépendance. Ces principes sont essentiels pour établir et maintenir l'accès humanitaire aux populations touchées, notamment dans le contexte d'un conflit armé. L'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises l'importance de promouvoir et de respecter ces principes dans le cadre de l'aide humanitaire. Nos organismes humanitaires sont déterminés à rester dans le pays et à apporter leur appui à la population ukrainienne et sont prêts à ajuster et à redéfinir leurs priorités si nécessaire.

Comme nous ne le savons malheureusement que trop bien, les civils, notamment les femmes et les enfants, sont toujours les premières et les principales victimes des conflits. Si le conflit en Ukraine venait à s'étendre, le monde pourrait faire face à des besoins d'une ampleur et d'une gravité telles qu'il n'a pas connu depuis de nombreuses années. J'exhorte toutes les parties à accorder aux organismes humanitaires un accès sûr et sans entrave, y compris dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans l'est de l'Ukraine. Toutes les parties doivent respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire.

Je suis pleinement résolu à appuyer tous les efforts visant à résoudre cette crise sans faire couler davantage de sang. Mes bons offices restent disponibles. Nous ne pouvons cesser ni ne cesserons de chercher une solution pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Dmytro Kuleba.

M. Kuleba (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, du rôle de

chef de file que vous jouez à la tête du principal organe directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Vous avez fait de l'« espoir » la devise de votre présidence. Le même sentiment domine actuellement dans l'esprit des Ukrainiens et des populations du monde entier : l'espoir de la paix, l'espoir que le bon sens l'emporte et l'espoir que la diplomatie apaise les tensions. Pourtant, aujourd'hui, il nous faut bien plus que de l'espoir. Nous avons besoin d'une action concrète, rapide et résolue, d'une action d'un nouveau genre de la part de l'ONU et de la communauté internationale, à la hauteur de la menace que la stratégie agressive de la Russie fait peser non seulement sur l'Ukraine, mais aussi sur nous tous.

Le peuple ukrainien a besoin de voir une telle action de la part de ses partenaires stratégiques et de la communauté internationale. Nous nous trouvons à un moment charnière dans l'histoire du monde, et les mesures que nous prendrons aujourd'hui en façonneront le cours pour plusieurs décennies. Nous avons tous lu des livres d'histoire. Nous avons tous vu des films sur les erreurs commises par les responsables politiques en amont de 1914 et de 1939. Nous avons tous entendu les récits des exploits de nos grands-parents et du prix catastrophique qui a été payé pour vaincre le fléau de la revanche en Europe.

Il n'est tâche plus importante aujourd'hui que d'éviter de répéter les erreurs du passé. Je crois au pouvoir du monde libre et en notre capacité collective d'empêcher une nouvelle catastrophe dévastatrice en Europe, à laquelle aucune nation ne pourrait échapper. C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à l'Assemblée au nom des plus de 40 millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens qui souhaitent simplement vivre en paix et dans la prospérité, plutôt que dans la crainte et l'intimidation, ou sous les balles, les bombes et les obus russes.

Nous sommes en train de vivre la plus grande crise pour la sécurité en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette crise a été unilatéralement déclenchée et amplifiée par une seule partie, la Fédération de Russie. Les accusations que la Russie porte à l'égard de l'Ukraine sont absurdes. L'Ukraine n'a jamais menacé ou attaqué qui que ce soit. L'Ukraine n'a jamais envisagé ni n'envisage d'agir de la sorte. L'Ukraine n'a jamais prévu ni ne prévoit de lancer une quelconque offensive militaire dans le Donbass. Elle n'a pas non plus prévu ni ne prévoit de commettre des actes de provocation ou de sabotage.

Il est tout à fait absurde de vouloir faire croire que l'Ukraine aurait ourdi de tels plans puis attendu des mois que la Russie concentre d'énormes forces militaires le long de ses frontières avant de mettre en œuvre ces plans supposés. Cette absurdité défie la logique la plus élémentaire. Les accusations selon lesquelles l'Ukraine a envenimé la situation en se procurant des armes défensives auprès de ses partenaires sont tout aussi absurdes. Je tiens à souligner que la seule raison pour laquelle l'Ukraine cherche à renforcer ses défenses tient aux activités militaires et politiques menées et prévues par la Russie. Les actions et les déclarations de la Russie sont scandaleuses, horribles et vont bien au-delà des menaces contre l'Ukraine.

Dans le discours qu'il a prononcé cette semaine, le Président russe Vladimir Poutine a ouvertement nié le droit à l'existence de l'Ukraine. Quiconque pense que j'exagère, en tant que Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, n'a qu'à regarder son discours terrifiant. Le cœur lourd, nous devons tous prendre acte de la triste réalité de l'émergence d'un nouveau pouvoir agressif et revancharde en Europe.

C'est la quatrième fois que l'Assemblée générale se réunit pour débattre de la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. En revanche, c'est la première fois que le débat a pour toile de fond la nouvelle réalité qui découle de la reconnaissance illégale par la Russie de deux territoires ukrainiens. Le contexte dans lequel s'inscrit notre discussion aujourd'hui est bien plus dangereux, car la Russie a porté atteinte aux principes fondamentaux de la paix et de la sécurité internationales, les piliers de l'Organisation des Nations Unies et, comme je viens de le signaler, l'existence même de l'État ukrainien, un Membre fondateur de l'ONU.

L'Ukraine a signé la Charte des Nations Unies à San Francisco en 1945 et a fait du principe inscrit dans son Article 2 une pierre angulaire de sa politique étrangère. Notre État a volontairement renoncé à son arsenal nucléaire dans le cadre des garanties de sécurité données par les puissances nucléaires et il a enduré des années d'attaques par l'une de ces puissances, qui est un membre permanent du Conseil de sécurité.

Il y a deux jours, le 21 février, le Président russe a reconnu la prétendue indépendance des parties temporairement occupées des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk et ordonné le déploiement des forces armées russes dans ces zones. Il s'agit d'un affront et d'une atteinte à l'Organisation des Nations

Unies et aux principes fondamentaux du droit international, d'un coup fatal porté à des années de processus de paix, qui marque le retrait unilatéral de la Russie des Accords de Minsk.

Ce qui est en train de passer dans l'est de l'Ukraine envahi par les chars russes et le long des frontières ukrainiennes où sont massées les forces russes, devrait préoccuper tout le monde. Je lance un avertissement à tous les pays présents dans cette salle aujourd'hui : personne ne sera à l'abri de cette crise si Poutine décide qu'il peut poursuivre son agression contre l'Ukraine. Tous les gouvernements et tous les peuples devront faire face à des conséquences douloureuses, tout comme notre gouvernement et notre peuple. C'est pourquoi nous devons utiliser cette dernière chance pour stopper la Russie dans son élan. De toute évidence, le Président Poutine ne s'arrêtera pas de son propre chef.

Le début d'une guerre à grande échelle en Ukraine sonnera la fin de l'ordre mondial tel que nous le connaissons. Si des mesures fermes, immédiates et décisives ne sont pas imposées maintenant à la Russie, ce sera la faillite complète du système de sécurité international et des institutions internationales chargées de maintenir l'ordre de sécurité mondial. C'est un sombre scénario qui nous replongerait dans les heures les plus sombres du vingtième siècle. La Russie ne s'arrêtera pas à l'Ukraine. Si un membre permanent du Conseil de sécurité parvient à enfreindre toutes les règles, d'autres acteurs s'en inspireront et suivront son exemple. La Russie cherche à prouver que l'ONU est faible, indécise et incapable de défendre ses principes fondamentaux : que les règles ne s'appliquent pas à la Russie et à Poutine.

Quel est le rôle que la Russie entrevoit pour l'ONU ? Elle entrevoit une nouvelle Société des Nations. Nous ne devons pas laisser la Russie parvenir à ses fins. J'ai un diplôme universitaire en droit international et je crois profondément au multilatéralisme. Cela fait de nombreuses années que j'exerce des fonctions diplomatiques, et je crois toujours au pouvoir des règles pour freiner les agressions et au pouvoir de notre action collective et déterminée. Je suis convaincu que la Russie s'arrêtera si l'ONU change d'orientation et devient un acteur fort qui prend les devants et ne craint pas d'agir avec détermination et de faire usage de toute sa puissance et de tout son pouvoir.

Dans ce contexte, je me réjouis de la déclaration prononcée hier par le Secrétaire général, dont le ton était réellement différent. Il faut que des mesures tout aussi décisives suivent ces propos bien choisis. On voit des

signes que la Russie est prête à intensifier son agression contre l'Ukraine. Le temps nous est compté pour l'arrêter, la dissuader et la contenir. Chaque heure passée à ne rien faire est une menace pour la vie des Ukrainiens, non seulement pour les militaires mais aussi pour les civils, notamment les femmes et les enfants. Il s'agit d'une menace croissante pour notre sécurité collective mondiale et notre liberté.

L'Ukraine attend de la communauté internationale des mesures décisives, immédiates et proportionnelles. L'ONU est une organisation qui doit savoir s'imposer au lieu de se contenter de condamner. Elle doit prendre des mesures concrètes pour arrêter la machine de guerre russe afin d'éviter un conflit sanglant, qui causerait des victimes par milliers, des ravages et des souffrances. Ce n'est pas ce que je veux, ni ce que veut l'Ukraine ou le monde. Nous avons besoin d'une aide immédiate de la communauté internationale pour empêcher la Russie de mettre à exécution ses projets agressifs.

L'Ukraine croit en la diplomatie. Nous ne voyons aucune autre voie que des solutions pacifiques, par des moyens politiques et diplomatiques. La diplomatie a encore une chance d'avoir son mot à dire, même si la Russie persiste dans son escalade et ses provocations. Pendant des mois, la Russie a feint d'opter pour la diplomatie alors qu'elle envoyait de plus en plus de troupes à nos frontières et dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Le nombre de ces soldats dépasse désormais 150 000. Selon le document de Vienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur les mesures de confiance et de sécurité, ces opérations sont qualifiées d'« activités militaires inhabituelles » et appellent des explications. Or, la Russie a obstinément refusé de fournir ces explications et a plutôt continué de proférer des menaces.

La Russie a déployé au moins 46 navires militaires dans la mer Noire et la mer d'Azov. Elle ferme régulièrement de vastes espaces de ces mers sous prétexte d'exercices navals. Dans les faits, ce n'est ni plus ni moins qu'un blocus des ports maritimes ukrainiens, ce qui représente une atteinte à la liberté de navigation mondiale, un des principes sacrés du droit international. La machine de propagande russe tourne à plein régime. Elle tente désespérément de trouver un prétexte pour lancer une nouvelle agression contre l'Ukraine. Nous rejetons catégoriquement toutes les insinuations russes concernant toute prétendue opération militaire offensive de l'Ukraine dans le Donbass. Nous n'avons pas lancé, ni ne prévoyons de lancer, de

telles opérations. Nous restons engagés en faveur d'un règlement politique et diplomatique. Aux côtés de nos partenaires, nous intensifions nos efforts autant que possible pour atténuer les tensions et régler la situation par le dialogue diplomatique.

Nous assistons actuellement à une intensification des bombardements du territoire et des infrastructures civiles ukrainiens par les forces d'occupation russes. Parmi les derniers exemples tragiques, citons les tirs d'artillerie en provenance du territoire occupé, sur la ligne de contact, dans le Donbass, qui ont touché une école maternelle dans la ville de Stanytsia Luhanska et une école à Vrubivka. La reconnaissance par la Russie de ces prétendues « républiques » n'a aucune incidence juridique. Elle ne vient que confirmer l'implication de ce pays en tant que partie au conflit armé dans le Donbass, ce qu'il nie avec véhémence depuis bon nombre d'années. Cela fait des années que la situation est catastrophique dans le Donbass occupé, où la population vit dans un climat de peur, de non-droit et d'insécurité.

La tristement célèbre prison secrète d'Izolyatsia, dans la région de Donetsk occupée, reste inaccessible aux missions humanitaires et de défense des droits de l'homme. Elle continue de servir de camp de concentration, en Europe, au XXI^e siècle. Des centaines de personnes ont séjourné dans ce camp où elles ont été soumises à de lourds travaux forcés, à des humiliations et à des tortures. Des cas d'exécutions extrajudiciaires ont également été signalés. La Russie continue de s'opposer à la libération des personnes détenues illégalement. En septembre 2021, le Président de l'Ukraine, Volodymyr Zelenskyy, a remis au Secrétaire général une liste de plus de 100 Ukrainiens du Donbass et de Crimée qui avaient été illégalement détenus, condamnés ou même transférés des territoires occupés vers la Fédération de Russie. Nous renouvelons notre appel au Secrétaire général pour qu'il use de ses bons offices pour faciliter leur libération immédiate. Je remercie le Secrétaire général de sa volonté de le faire.

Aujourd'hui, l'Ukraine ne défend pas seulement la sécurité mondiale, mais aussi la liberté, la démocratie et les principes fondamentaux du droit international. Une vie paisible et l'avenir de millions de personnes en Europe et partout dans le monde reposent sur les règles que la Russie cherche à supprimer. La diplomatie et les instances internationales doivent prévaloir et mettre fin à l'agression de la Russie. Depuis 2014, l'Assemblée générale a adopté 11 résolutions qui réaffirment

son attachement à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et condamnent l'occupation temporaire des territoires ukrainiens par la Russie. L'Assemblée générale n'a pas accepté et n'acceptera pas le mantra russe selon lequel la Crimée est une affaire classée. La Puissance occupante poursuit ses efforts pour détruire l'identité des Ukrainiens et des autochtones de la péninsule – les Tatars de Crimée. Depuis 2014, plus de 64 000 citoyens ukrainiens ont dû quitter la Crimée et s'installer en Ukraine continentale parce qu'ils avaient peur, ou à cause de la persécution des militants politiques et des militants des droits humains et de la discrimination fondée sur des motifs ethniques et religieux. Les persécutions politiques continuent sans relâche.

Parmi beaucoup d'autres personnes, Nariman Dzhelyalov, premier Président adjoint du Mejlis (Parlement) des Tatars de Crimée, qui a participé au sommet de la Plateforme internationale pour la Crimée, est toujours derrière les barreaux. Il fait partie de la centaine de prisonniers politiques du Kremlin. Le 16 février, un tribunal de Simferopol a condamné le journaliste Vladyslav Yesypenko à six ans de prison sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. Il fait partie des 14 journalistes ukrainiens emprisonnés par la Russie. La Russie peut continuer à prétendre qu'elle ne viole aucune norme ni aucun principe international. Pourtant, les rapports du Secrétaire général, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et de l'OSCE et de leurs missions, ainsi que le rapport de la Procureure de la Cour pénale internationale, disent tous le contraire.

Si la Russie n'est pas d'accord avec les résolutions et les rapports auxquels j'ai fait référence, elle devrait simplement permettre à la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine d'accéder à la Crimée. L'accès des organisations internationales aux territoires occupés est essentiel. L'Ukraine garantit cet accès sur l'ensemble du territoire contrôlé par son gouvernement et continue d'exiger que la partie russe fasse de même dans les territoires occupés.

Aujourd'hui, le monde entier a pu constater que la Russie n'hésiterait pas recourir à la menace et au chantage vis-à-vis de la communauté internationale afin de clore l'affaire de la Crimée, qui constitue l'un des points de la longue liste d'« exigences en matière de sécurité » qu'elle a récemment dressée. L'Ukraine poursuit ses efforts pour parvenir à la cessation de l'occupation de la Crimée par des moyens pacifiques. La

Plateforme internationale pour la Crimée a été conçue exactement à cette fin. Nous sommes véritablement reconnaissants envers tous les pays qui appuient cet outil. Leur participation active est un gage de réussite future. Nous sommes ouverts à l'adhésion de nouveaux utilisateurs, et j'appelle les membres de la communauté internationale à rejoindre cette plateforme, qu'il s'agisse d'États ou d'organisations internationales. Ils sont tous les bienvenus. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies trouvera les modalités appropriées pour participer à cette initiative établie sur la base des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

L'Ukraine a apporté une contribution historique à la sécurité mondiale en se dénucléarisant en 1994, renonçant ainsi au troisième plus grand arsenal nucléaire du monde. Nous n'avons pas l'intention de revenir en arrière. Aujourd'hui, nous attendons du monde qu'il garantisse en retour notre sécurité en prenant des mesures résolues à la hauteur de la menace historique dont nous sommes la cible. C'est la raison pour laquelle l'Ukraine a demandé des consultations urgentes en vertu du paragraphe 6 du Mémorandum de Budapest.

Le monde se doit de garantir la sécurité de l'Ukraine. Le Président ukrainien Volodymyr Zelenskyy a proposé un nouveau format de négociations afin de régler la crise de sécurité créée par la Russie. Le format comprend les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que l'Ukraine, l'Allemagne et la Turquie. C'est le format que nous essayons de mettre en place. Je souhaite rappeler que l'Ukraine a proposé il y a quelques années de déployer une mission de maintien de la paix des Nations Unies sur son territoire. Le Conseil de sécurité n'a jusqu'à présent pas pris les décisions nécessaires.

L'Ukraine propose une combinaison de mesures, comprenant une politique de sanctions sévères, le renforcement du pays et le maintien de canaux diplomatiques afin de persuader la Russie de la nécessité d'une désescalade et de donner la priorité à la diplomatie. Nous exhortons les États Membres à utiliser tous les moyens disponibles pour protéger l'Ukraine et dissuader la Russie. Toute action entreprise à cette fin sera appréciée. Nous sommes reconnaissants des mesures déjà prises par plusieurs pays. Nous espérons que la communauté internationale fera de son mieux pour éteindre l'incendie au centre de l'Europe qui est sur le point de s'embraser.

La crise de sécurité russe doit prendre fin avec le retour de la Russie sur la voie de la diplomatie. Nous

appelons tous les États et toutes les organisations internationales à ne reconnaître aucune modification du statut des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine et à s'abstenir de toute action ou transaction qui pourrait être interprétée comme une reconnaissance d'un tel changement de statut. L'absence de réaction ferme ou une position de neutralité ne fera que contribuer à une nouvelle escalade et à de nouvelles souffrances qui, j'ai le regret de le dire, ne se limiteront pas à la frontière et au territoire de l'Ukraine. Au contraire, une diplomatie active, des messages politiques forts, de lourdes sanctions économiques et le renforcement de l'Ukraine peuvent encore contraindre Moscou à abandonner son projet d'agression. Une action rapide et résolue de l'ONU peut aider l'Organisation à retrouver son rôle de chef de file sur la scène internationale, en ces heures sombres de notre histoire.

La Russie doit retirer ses forces du territoire souverain de l'Ukraine. La Russie doit cesser de déstabiliser la sécurité internationale. Nous, Ukrainiens, voulons la paix. Et nous voulons résoudre tous les problèmes par la diplomatie. Nous sommes prêts à faire face à tous les scénarios possibles et à protéger notre terre et notre peuple si la Russie en vient à perpétrer de nouvelles attaques. L'Ukraine n'hésitera pas à exercer son droit naturel de légitime défense, tel qu'il est énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, en réponse aux attaques armées de la Fédération de Russie.

Les jours à venir seront probablement notre dernière chance de faire ce que la Russie n'attend pas de l'ONU et de ses États Membres, à savoir faire montre d'une capacité d'action et d'une volonté sans précédent pour mettre fin à cette agression. Quelles que soient les relations que nous entretenons les uns avec les autres, il est de notre devoir ultime de défendre la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre d'État chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud au Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. le Baron Tariq Ahmad.

Lord Ahmad (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni appuie sans réserve la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous sommes aux côtés du peuple ukrainien. Nous soutenons leur droit à définir leur propre avenir. La décision du Président Poutine de reconnaître les prétendues

République populaire de Donetsk et République populaire de Louhansk comme des États indépendants prouve sans l'ombre d'un doute que la Russie a choisi la voie de l'affrontement plutôt que celle de la diplomatie et du dialogue. M. Poutine a ordonné à ses troupes d'entrer en territoire ukrainien, ce qui équivaut à une nouvelle invasion de l'Ukraine.

À chaque étape, la Russie a repoussé les offres de diplomatie et tourné le dos à ses engagements internationaux, des engagements qu'elle avait elle-même acceptés et signés. Au lieu de les honorer, elle mène une campagne visant à redessiner par la force les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Il est vital que nous, au sein de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, réagissions. Nous devons comprendre la gravité de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Ensemble, nous devons appeler la Russie à respecter les principes fondateurs mêmes de l'ONU, qui a été créée, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, précisément pour mettre fin au fléau de la guerre. La paix doit prévaloir.

Nous devons souligner le coût humain et répondre aux conséquences humanitaires de toute nouvelle action militaire russe. Nous savons qu'une telle action fera payer un lourd tribut aux Ukrainiens, mais aussi aux Russes, les deux pays étant victimes d'une guerre inutile choisie par le Kremlin. Il est donc essentiel que nous affichions force et solidarité face aux actes d'agression de la Russie, notamment en adoptant des sanctions coordonnées, afin d'infliger de lourds coûts aux intérêts et à l'économie de la Russie. Hier, le Royaume-Uni a annoncé de nouvelles sanctions visant des milliards d'actifs russes. Il s'agit du plus important train de sanctions contre la Russie de l'histoire britannique. Cela s'inscrit dans le cadre de l'action et des sanctions coordonnées que nous mettons en place aux côtés de nos alliés.

Nous souhaitons toutefois préciser que ces mesures prises en concertation avec nos alliés ne sont qu'un début. Si la Russie poursuit sa campagne d'agression, nous sommes d'ores et déjà prêts à appliquer un nouveau train de mesures de sanctions. Nous invitons instamment la communauté internationale à se joindre à cet effort. Le Kremlin doit comprendre la vive indignation de la communauté internationale face à la guerre choisie par le Président Poutine.

Prenons le temps de réfléchir un instant. Cette semaine, cela fait huit ans que la Russie a annexé

illégalement la Crimée et la ville de Sébastopol. Cela fait également huit ans que la Russie s'est emparée par la force de 25 000 kilomètres carrés du territoire ukrainien souverain, en violation flagrante du droit international et de ses propres engagements internationaux. Et cela fait également huit ans que l'Assemblée générale a rappelé, dans sa résolution 68/262, l'obligation qu'ont tous les États, aux termes de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État Membre de l'ONU.

Pourtant, huit ans plus tard, nous voici à nouveau tragiquement confrontés à l'agression russe contre la souveraineté de l'Ukraine. Comme l'a clairement indiqué le Secrétaire général António Guterres, les mesures unilatérales de la Russie sont contraires aux principes mêmes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ses actions constituent un péril pour la paix et la sécurité mondiales et pour la stabilité de l'ordre international sur lequel nous comptons tous et que nous nous devons tous de protéger. Nous devons collectivement condamner sans équivoque l'agression de la Russie et mettre un terme aux ambitions expansionnistes du Président Poutine.

Nous devons faire en sorte que la Russie respecte les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la Charte des Nations Unies et lui dire très clairement de retirer ses troupes – de choisir la paix et non la guerre. Dans le même temps, nous devons envoyer un message très clair au peuple ukrainien : la communauté internationale et les Nations Unies sont à ses côtés en ces heures difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre fédéral adjoint aux affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Tobias Lindner.

M. Lindner (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui durant une période difficile. Il y a quelques jours, le Président d'un État Membre de l'Organisation a remis en question le statut d'État d'un autre Membre en disant : « l'Ukraine n'a jamais eu les traditions durables d'un véritable État ». Nous devons prendre ces propos très au sérieux. Des questions importantes se posent. Lorsqu'un État considère ainsi l'existence d'un autre État comme un regrettable accident de l'histoire, remettant en cause son droit d'exister, que devons-nous en conclure, en tant qu'organisation ? Si d'autres pays tentaient de réécrire l'histoire de cette même façon, quelles seraient les implications

pour notre objectif commun de promouvoir la paix et le développement dans le monde ? Lorsque des États pensent pouvoir en dominer d'autres et les mettre sous tutelle sur la base de leur propre vision de l'histoire, que cela signifie-t-il pour l'ordre multilatéral fondé sur des règles ?

Nous n'avons toujours pas les réponses à ces questions. Ce qui est désormais clair, c'est que la décision de la Russie de reconnaître les « Républiques populaires » autoproclamées de Donetsk et de Louhansk pourrait porter un coup fatal à l'ordre international fondé sur des règles et à la façon dont fonctionne notre organisation depuis des décennies. La Russie viole les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous devons resserrer les rangs et rejeter cette action avec la plus grande fermeté. Sinon, ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine pourrait arriver demain à d'autres États. Tous les membres de l'Assemblée doivent en avoir conscience. C'est donc avec la plus grande gratitude que nous avons pris note des paroles du Secrétaire général, qui a déclaré que

« Les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ne sont pas un menu à la carte. Ils ne peuvent pas être appliqués de manière sélective. Les États Membres les ont tous acceptés et ils doivent tous les appliquer ».

Il n'y a rien à ajouter à ces paroles on ne peut plus claires. Cet acte de provocation irresponsable de la Russie intervient à un moment où nous sommes témoins d'un accroissement massif de la puissance militaire le long des frontières de l'Ukraine. Nous avons été témoins d'une recrudescence inquiétante des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact. Nous avons été témoins d'un flux inquiétant de désinformation et d'opérations sous fausse bannière visant à créer des prétextes pour une incursion militaire.

En cette période de vives tensions, alors que des vies humaines sont en danger, cela aurait dû être le moment d'agir en faveur de la désescalade et de tenir compte des appels répétés du Conseil de sécurité à des efforts diplomatiques. Au contraire, la Russie a choisi d'attaquer une fois de plus la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, huit ans après avoir illégalement annexé la Crimée. L'Assemblée générale avait déjà condamné cette violation de la Charte des Nations Unies et doit le faire à nouveau.

Je salue la retenue dont fait preuve l'Ukraine face à l'agression russe et je me félicite de l'engagement du

Président Zelenskyy à trouver une issue pacifique et diplomatique. Depuis 2014, la France et l'Allemagne ont tout mis en œuvre pour trouver une solution politique au conflit dans l'est de l'Ukraine sur la base des Accords de Minsk. La signature de la Russie figure sur ces accords. Au cours des dernières semaines, le Chancelier Scholz et la Ministre des affaires étrangères Baerbock n'ont pas ménagé leurs efforts pour engager un dialogue diplomatique avec la Russie, en étroite coordination avec nos partenaires français. Nous sommes prêts à définir la voie à suivre pour renforcer la confiance, la stabilité et la sécurité en Europe. Nous disposons d'un cadre établi pour ce faire, à savoir le Conseil OTAN-Russie, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le format Normandie.

Le cessez-le-feu dans le Donbass doit être respecté immédiatement. Nous condamnons l'utilisation d'armes lourdes et le bombardement aveugle d'infrastructures civiles, qui constituent des violations manifestes des Accords de Minsk. Cela doit cesser. Nous félicitons le Représentant spécial de l'OSCE pour ses efforts en vue de convoquer une session extraordinaire du Groupe de contact trilatéral. La France, l'Ukraine et mon pays, l'Allemagne, sont prêts à participer à une nouvelle réunion dans le cadre du format Normandie ou sous les auspices du sommet proposé par l'Ukraine. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE joue un rôle essentiel pour surveiller la situation dans l'est de l'Ukraine. C'est pourquoi le personnel détaché par l'Allemagne est toujours sur le terrain. Cette mission spéciale doit être autorisée à s'acquitter pleinement de son mandat.

Nous voulons résoudre cette crise par la diplomatie. À cette fin, la Russie doit immédiatement modifier sa ligne de conduite. Tout d'abord, j'exhorte la Russie à désamorcer la situation dès maintenant et à retirer ses troupes de l'Ukraine, notamment des entités autoproclamées et de la péninsule de Crimée, ainsi que des zones frontalières de l'Ukraine. Deuxièmement, la Russie doit s'abstenir de toute action qui pourrait alimenter davantage le risque d'un conflit militaire à part entière avec l'Ukraine. Troisièmement, je demande instamment à la Russie de revenir immédiatement sur sa décision de reconnaître les entités séparatistes.

Respectons-nous l'intégrité territoriale et l'égalité souveraine des États Membres de l'ONU ? Soutenons-nous la Charte des Nations Unies ? Dans le contexte des événements en Ukraine, j'appelle tous les États Membres à réaffirmer leur engagement envers ces principes. Avec ses alliés et ses partenaires, l'Allemagne

ne ménagera aucun effort pour trouver une solution diplomatique. Nous continuerons d'appuyer fermement l'Ukraine et la Charte des Nations Unies. Il est de notre devoir commun de rester attachés à un ordre fondé sur des règles, à une coopération basée sur la confiance et à la réalisation de notre objectif commun de paix et de stabilité durables. Nous invitons chaque Membre de l'Organisation à se joindre à ces efforts.

Le moment est venu d'élever la voix et de défendre conjointement et avec fermeté l'ordre international établi par la Charte des Nations Unies contre l'agression unilatérale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa présence et de son exposé de ce matin, ainsi que de l'autorité juridique, morale et politique de son bureau, qui a clarifié les implications des événements dont nous sommes actuellement témoins sur le continent européen et leur lien avec la Charte des Nations Unies.

Je m'exprime aujourd'hui au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Norvège, la Géorgie et Monaco se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne rappelle son appui indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous condamnons fermement la décision du Président Poutine de reconnaître les zones non contrôlées par le Gouvernement des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine comme des entités indépendantes, ainsi que la décision qui s'est ensuivie d'y envoyer des troupes russes. S'il y avait la moindre incertitude à ce sujet, le Secrétaire général a clairement indiqué que la décision de la Fédération de Russie constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et est incompatible avec les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Cette action porte atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine et constitue une violation grave du droit international et des accords internationaux, notamment la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Mémoire de Budapest.

La décision de la Russie viole clairement les Accords de Minsk. L'Union européenne condamne fermement la poursuite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, notamment par son renforcement militaire sans précédent près de la frontière ukrainienne et dans la mer Noire, ainsi que par le déploiement de forces de combat au Bélarus et la réalisation d'exercices conjoints avec ce pays. Nous appelons la Russie à la désescalade, au respect du droit international et à un dialogue constructif reposant sur les mécanismes internationaux établis. En coordination avec ses partenaires, l'Union européenne a répondu à ces dernières violations en adoptant des mesures restrictives supplémentaires, qui s'appliquent notamment à toutes les relations économiques avec les zones non contrôlées par le Gouvernement, ainsi qu'à des personnes et des entités désignées comme responsables de l'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Les actions passées et présentes de la Russie contre l'Ukraine ne concernent pas seulement l'Ukraine ou l'Europe. Elles ont de graves répercussions au niveau mondial. Les violations des principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies à l'égard d'un autre État constituent une grave préoccupation mondiale. Ces règles s'appliquent à tous, et les membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière de faire respecter la Charte.

L'Union européenne adhère sans réserve et réaffirme son plein attachement aux principes fondamentaux de la sécurité européenne, tels qu'ils sont consacrés par la Charte des Nations Unies, qui sont des engagements auxquels la Russie elle-même a souscrit. Il s'agit notamment de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États, de l'inviolabilité des frontières, de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force, et de la liberté des États de choisir ou de modifier leurs propres dispositifs de sécurité. Ces principes ne sont ni négociables ni sujets à révision ou réinterprétation. Leur violation par la Russie constitue un obstacle à un espace de sécurité commun en Europe et menace la paix et la stabilité en Europe et dans le monde. Ce qui se passe en Ukraine porte atteinte à la sécurité de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous appelons donc la Russie à respecter les principes consacrés par la Charte, à désamorcer la situation et à emprunter la voie d'une véritable diplomatie, comme nous l'avons proposé et comme réaffirmé et appuyé par le Secrétaire général.

Nous engageons la Russie à participer de manière constructive au format Normandie et au Groupe de contact trilatéral afin de parvenir à la mise en œuvre complète des Accords de Minsk, tels qu'approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). La Russie doit de toute urgence désamorcer les tensions causées par le renforcement militaire le long de sa frontière avec l'Ukraine et en Crimée et cesser ses provocations et sa rhétorique agressive. La Russie doit changer de cap et contribuer de manière constructive aux négociations dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, conformément à ce qui a été convenu aux récentes réunions du format Normandie qui se sont tenues à Paris et à Berlin.

Nous saluons les tentatives faites par le Représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) d'organiser des sessions extraordinaires du Groupe de contact trilatéral pour désamorcer les tensions. Nous espérons que la Russie acceptera les invitations à de telles réunions à l'avenir. Nous appelons également la Russie à cesser immédiatement d'alimenter le conflit et à retirer les troupes et le matériel russes déployés illégalement dans des zones qui ne sont pas actuellement sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. L'Union européenne condamne fermement la multiplication récente des violations du cessez-le-feu et les ordres de mobilisation émis par les autorités de facto dans les zones qui ne sont pas actuellement sous le contrôle du Gouvernement ukrainien. Nous condamnons l'utilisation d'armes lourdes et rappelons que le bombardement d'infrastructures civiles constitue une violation manifeste du cessez-le-feu, des Accords de Minsk et du droit international humanitaire. L'Union européenne salue la retenue affichée par l'Ukraine face aux provocations et aux efforts continus visant à déstabiliser le pays, notamment ce matin à cette même tribune durant l'allocution du Ministre ukrainien des affaires étrangères.

L'Union européenne souligne le rôle de l'OSCE, qui constitue l'instance appropriée pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité de toutes les parties intéressées, y compris la Russie. L'Union européenne et ses États membres sont prêts à participer au renforcement des mécanismes existants pour assurer la transparence et la prévisibilité sur le plan militaire et appuyer les efforts en matière de contrôle des armements, notamment dans le cadre de l'OSCE. À cet égard, nous demandons instamment à la Russie de respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Document de Vienne, et notamment de faire preuve

d'une transparence totale sur ses activités militaires dans la région, d'accueillir des visites dans les zones qui font l'objet de préoccupations, de prendre des mesures suffisantes et vérifiables pour désamorcer la situation et de fournir des informations sur le redéploiement signalé des unités russes des lieux où se déroulent les exercices militaires.

Nous exprimons également notre soutien à l'engagement précieux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE et à ses activités de surveillance impartiales. C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par les mesures que la Russie continue de prendre pour entraver la présence de cette mission dans les zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien. La Mission spéciale d'observation a pour mandat de surveiller l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol. Nous demandons instamment à la Russie de respecter ce mandat, tel que convenu par tous les États participants, et de veiller à ce que toutes les restrictions entravant le travail de la Mission soient immédiatement levées. Nous déplorons une fois de plus la prise pour cible des actifs de la Mission.

L'instabilité de la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine a des répercussions considérables sur la population civile, en particulier sur les personnes les plus vulnérables vivant dans les zones non contrôlées par le Gouvernement et des deux côtés de la ligne de contact, où les civils sont sous la menace permanente des bombardements. Nous sommes profondément préoccupés par leurs souffrances. À cause du conflit, 2,9 millions d'Ukrainiens ont toujours besoin d'une aide humanitaire. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à accorder aux acteurs humanitaires, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales, un accès sans entrave et durable à toutes les personnes dans le besoin. L'Union européenne, qui compte 27 États membres, est le plus grand donateur d'aide humanitaire à l'Ukraine depuis le début du conflit. Nous continuerons d'appuyer les organisations humanitaires.

J'en viens maintenant à la situation en Crimée. Cette semaine, nous commémorons le huitième anniversaire du début des actions politiques et militaires hostiles de la Russie contre la souveraineté et l'intégrité

territoriale de l'Ukraine, qui ont conduit à l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie. Cette annexion illégale et les agissements ultérieurs de la Russie sur la péninsule et dans les eaux environnantes constituent une violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux de l'ordre international fondé sur des règles. Ils menacent directement la sécurité internationale et constituent de graves violations du droit international, qui protège la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de tous les États.

Conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, l'Union européenne réaffirme sa condamnation de ces violations du droit international et continue d'appliquer, avec ses partenaires transatlantiques, une politique cohérente de non-reconnaissance de cette annexion illégale, y compris par le biais de mesures restrictives. Comme indiqué dans la résolution 68/262, le prétendu référendum organisé par la Russie sur la péninsule de Crimée en mars 2014 n'a aucune validité juridique. Nous rappelons l'obligation qui est faite à tous les États de ne pas reconnaître comme licite une acquisition territoriale ou un avantage particulier résultant d'une agression. Nous appelons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à rester fermes dans leur politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Russie. Nous saluons les efforts déployés par l'Ukraine pour continuer d'obtenir justice en s'appuyant sur les instruments juridiques et en saisissant les tribunaux internationaux.

La militarisation actuelle de la péninsule de Crimée par la Russie continue d'avoir des effets négatifs sur la sécurité de la région de la mer Noire et au-delà. Nous appelons la Russie à s'abstenir d'entraver l'exercice légitime des droits et de la liberté de navigation vers et depuis la mer d'Azov, conformément au droit international. Nous réaffirmons le caractère universel et unifié de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Nous restons sérieusement préoccupés par les transferts par la Fédération de Russie de systèmes d'armes sophistiqués et de personnel militaire dans la péninsule depuis mars 2014. Comme l'indiquent les rapports pertinents de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la citoyenneté russe et la conscription dans les forces armées russes ont été imposées aux résidents de Crimée, en violation du droit international humanitaire. Des élections législatives russes ont été organisées illégalement et

un recensement de la population a été réalisé dans le cadre d'une tentative de légitimer l'annexion illégale de la péninsule. Toutes ces évolutions sont extrêmement préoccupantes et hostiles.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par la grave détérioration de la situation des droits humains dans la péninsule de Crimée depuis son annexion illégale par la Fédération de Russie. Les habitants de la péninsule font l'objet de violations systématiques de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, comme le droit à la liberté d'expression, de religion ou de croyance et d'association et le droit de réunion pacifique. Les détentions et les condamnations arbitraires ont toujours un caractère systémique. Cela concerne tout particulièrement les droits humains des Tatars de Crimée.

Conformément à la résolution 76/179, adoptée en décembre, il est essentiel de garantir aux mécanismes régionaux et internationaux de surveillance des droits humains et aux organisations non gouvernementales de défense des droits humains l'accès sans entrave voulu à la République autonome de Crimée et à la ville de Sébastopol. Les journalistes, les autres professionnels des médias, les défenseurs des droits humains et les avocats doivent pouvoir travailler en toute indépendance, sans ingérence indue ni intimidation.

L'Union européenne réaffirme son engagement à continuer de soutenir la résilience de l'Ukraine, notamment en luttant contre les menaces cybernétiques et hybrides et en combattant la désinformation. Elle souligne l'importance du programme de réforme de l'Ukraine, qui est fondé sur la démocratie, l'état de droit et le respect du droit international et des droits humains.

En conclusion, qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus notre intime conviction, à savoir que les tensions et les désaccords doivent être résolus par le dialogue et la diplomatie. Cette question ne constitue pas seulement une source de préoccupation pour la région, mais également pour le monde entier. Les menaces et les violations du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, touchent tous les États Membres des Nations Unies et tous les peuples du monde.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des huit pays nordiques et baltes : le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Norvège, la Suède et mon pays, la

Lituanie. Tous nos pays s'associent à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne.

Malgré les appels répétés du Secrétaire général en faveur d'une désescalade indispensable et les efforts diplomatiques intensifs déployés récemment à tous les niveaux, la Russie continue d'intensifier considérablement ses actions agressives contre l'Ukraine. Nous condamnons fermement la décision du Président Poutine de reconnaître les zones non contrôlées par le Gouvernement des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine comme des entités indépendantes et la décision subséquente d'envoyer des troupes russes dans ces zones sous prétexte d'une prétendue opération de maintien de la paix. Nous appelons la Russie à revenir sur ces décisions.

Comme l'ont clairement déclaré le Secrétaire général et les dirigeants politiques de nos pays, ces actes illégaux portent encore plus atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine et constituent une violation grave du droit international et des accords internationaux, notamment de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et du Mémorandum de Budapest. Nous soulignons que le déploiement des forces russes dans les régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine ne serait rien d'autre qu'une invasion d'un État souverain. Les qualifier de forces de maintien de la paix, pour citer le Secrétaire général, est une « perversion du concept de maintien de la paix ». En menant ces actions illégales, la Russie viole l'engagement qu'elle a pris de travailler dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral pour parvenir à un règlement pacifique du conflit, et viole également la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui exige la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk.

L'emploi de la force par la Fédération de Russie contre l'Ukraine est totalement injustifié et inacceptable, et il faut y réagir avec unité, fermeté et détermination, notamment par des sanctions supplémentaires, en solidarité avec l'Ukraine. La poursuite des actions agressives et des menaces de la Russie à l'encontre de l'Ukraine et l'accroissement récent de la puissance militaire sans précédent et à grande échelle dans le pays et près de ses frontières, notamment par le déploiement de forces de combat au Bélarus et la conduite d'exercices conjoints avec les forces de ce pays, constituent une menace non seulement pour la sécurité européenne mais aussi pour la sécurité mondiale. En outre, le renforcement de la présence militaire de la Russie en mer Noire et sur la

péninsule de Crimée illégalement annexée, ainsi que la fermeture de grandes parties de la mer Noire et de la mer d'Azov, ne font qu'accroître le risque d'escalade en mer.

Le non-respect du droit international et de ses principes fondamentaux porte atteinte à l'ordre international fondé sur des règles et à un multilatéralisme efficace. Nous soulignons l'importance cruciale de respecter ces principes, notamment le droit de tous les États à l'égalité souveraine, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique, ainsi que la liberté des États de choisir leurs propres dispositifs de sécurité. Les pays nordiques et baltes sont pleinement solidaires de l'Ukraine et appuient son intégrité territoriale, sa souveraineté et son indépendance à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. En vertu du droit international, la Russie a une responsabilité claire et directe de rechercher un règlement pacifique au conflit. Nous appelons la Russie à respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, à désamorcer la situation et à choisir de s'engager dans un processus diplomatique digne de ce nom.

Dans trois jours, nous marquerons le huitième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération de Russie. Les pays nordiques et baltes continuent de condamner cette violation flagrante du droit international et restent déterminés à mettre en œuvre la politique de non-reconnaissance de l'Union européenne, y compris par des mesures restrictives. Nous appelons les États Membres à envisager des mesures similaires, conformément à la résolution 68/262. Nous continuons à condamner la militarisation croissante de la péninsule de Crimée et la grave détérioration de la situation des droits humains dans cette région. Nous rappelons l'obligation qu'ont tous les États de ne pas reconnaître comme tels aucune acquisition territoriale ni aucun avantage spécial résultant du recours à la force armée.

Le conflit déclenché par la Russie a fait environ 14 000 morts, entraîné le déplacement de 1,5 million de personnes, provoqué des dégâts incommensurables et causé des souffrances indicibles aux personnes qui vivent des deux côtés de la ligne de contact. En outre, nous sommes témoins des efforts que continue de déployer la Russie pour orchestrer l'intégration de facto et opérer des changements démographiques systématiques en Crimée et dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans les régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine, notamment par la délivrance

accélérée et massive de passeports russes aux citoyens ukrainiens et par la conscription forcée dans les forces armées russes. Ces agissements ne font que compliquer les efforts en faveur du règlement du conflit.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de détentions et d'arrestations arbitraires, en particulier de Tatars de Crimée et de minorités ukrainophones, ainsi que par les pressions croissantes exercées sur les journalistes et autres professionnels des médias, les défenseurs des droits humains et d'autres membres de la société civile. La Russie doit respecter pleinement le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous appelons à la libération immédiate de toutes les personnes détenues et emprisonnées illégalement dans la péninsule de Crimée et en Russie. Il est essentiel de garantir aux organisations internationales et aux défenseurs des droits humains un accès sans entrave aux zones qui ne sont pas actuellement sous le contrôle de l'Ukraine et sur la péninsule de Crimée, conformément à la résolution 76/179 du 16 décembre 2021.

Nous exhortons la Russie à retirer ses forces et son matériel du territoire ukrainien, y compris de la péninsule de Crimée et des zones non contrôlées par le Gouvernement dans les régions de Louhansk et de Donetsk, ainsi que des zones adjacentes à ses frontières, et à cesser immédiatement d'alimenter le conflit. Nous réaffirmons notre soutien sans réserve aux efforts qui sont déployés pour parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit par l'intermédiaire des mécanismes internationaux établis. Nous saluons l'Ukraine pour l'approche constructive qu'elle a adoptée et demandons instamment à la Russie d'assumer les responsabilités qui lui incombent en tant que partie au conflit, d'honorer ses engagements, de respecter le droit international et de reprendre les discussions dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral.

Il est essentiel que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe puisse accéder librement et sans entrave à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris à la péninsule de Crimée et aux zones qui ne se trouvent pas sous le contrôle du Gouvernement dans les régions de Donetsk et de Louhansk, et ce, conformément au mandat qui lui a été confié. Nous sommes profondément préoccupés par les restrictions à la liberté de circulation auxquelles la Mission continue d'être soumise, y compris les incidents de sécurité visant son personnel et son matériel.

La position des pays nordiques et baltes est claire. Nous avons le devoir, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, de défendre l'ordre international fondé sur des règles. Les remises en cause de cet ordre touchent clairement la communauté internationale dans son ensemble. Nous exhortons la Russie à se conformer au droit international et à respecter ses engagements internationaux. À l'instar du Secrétaire général, nous tenons à rappeler que la Charte des Nations Unies fait obligation aux États Membres de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Nous remercions le Secrétaire général du message sans équivoque qu'il a adressé au sujet des actes d'agression de la Russie et demandons à l'ONU de poursuivre ses efforts pour rétablir le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais débiter ma déclaration par une mise au point. L'intitulé du point de l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui est de toute évidence erroné. Si on veut vraiment rendre compte de la réalité, on devrait parler non pas des territoires temporairement occupés, mais plutôt des territoires perdus en raison de la politique misanthrope envers sa propre population que Kiev a érigée en véritable idéal national à la suite du coup d'État illégitime de Maïdan en 2014, surtout à l'égard de celles et ceux de ses citoyens qui étaient opposés au coup d'État. Depuis son arrivée au pouvoir, avec le soutien tacite de ses partenaires occidentaux, le régime actuel n'a cessé de violer les droits humains fondamentaux, y compris sur la base de la nationalité.

Nous comprenons bien que la reconnaissance des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk par la Fédération de Russie sera au cœur de nos discussions aujourd'hui, en tant que sujet d'actualité. Cette décision fait l'objet de nombreuses spéculations et insinuations. Je tiens à souligner que les événements qui se sont produits sont la conséquence directe de longues années durant lesquelles Kiev s'est soustrait aux obligations directes qui lui incombent en vertu de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, tel qu'entériné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015).

Depuis l'adoption de la résolution en février 2015, la Russie est restée attachée à ce compromis intra-ukrainien complexe. Nous avons fait tout ce qui était en

notre pouvoir pour préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, notamment en organisant plusieurs séances du Conseil de sécurité et réunions selon la formule Arria, en participant activement aux travaux du format Normandie et du Groupe de contact de Minsk et en discutant de la situation dans l'est de l'Ukraine au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et ce, bien que la Russie ne soit pas partie au processus de Minsk.

Tous nos efforts ont été vains. Depuis huit ans, Kiev continue de bombarder ses propres citoyens et d'é luder le dialogue direct avec les autorités du Donbass. Dans le même temps, le régime mène par le bout du nez la communauté internationale, l'assurant de son attachement aux Accords de Minsk et de sa volonté de les appliquer, quoique selon sa propre interprétation, alors qu'en fait, Kiev ne fait fondamentalement que saper le travail du Groupe de contact de Minsk. La plupart des délégations ici présentes ignorent tout du déroulement des réunions du Groupe de contact de Minsk, au cours desquelles les représentants de l'Ukraine n'ont cessé de saboter la prise de décisions sur des questions non seulement politiques mais aussi économiques et humanitaires.

Récemment, cependant, les dirigeants ukrainiens ont sans scrupule déclaré directement face aux caméras qu'ils n'avaient pas l'intention de s'acquitter de leurs obligations. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase a sans doute été la confirmation sans équivoque de cette position par le Représentant permanent de l'Ukraine à la séance du Conseil de sécurité organisée par ma délégation le 17 février (voir S/PV.8968). Nos collègues occidentaux n'ont même pas daigné appeler l'Ukraine à se conformer aux Accords de Minsk. Il est ainsi devenu très clair que les perspectives de voir Kiev honorer ses engagements au titre de ces accords étaient inexistantes.

C'est précisément en raison du refus de Kiev de prêter attention aux intérêts de l'ensemble de sa population que, depuis 2014, l'Ukraine est en guerre avec ses citoyens qui ne partagent pas les valeurs de Maïdan et ne souscrivent pas à la politique menée actuellement par les autorités nationales. Les soutiens occidentaux de l'Ukraine n'ont rien fait pour convaincre Kiev d'écouter son propre peuple, se livrant ainsi à une politique flagrante de deux poids, deux mesures. Dans toute autre situation de crise, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies plaideraient en faveur d'un dialogue direct et inclusif entre les parties au conflit, effort sans lequel les conflits internes ne peuvent être résolus. Or,

dans le cas de l'Ukraine, la situation est tout autre. La pierre angulaire de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk est un dialogue direct entre Kiev et le Donbass, et l'Ukraine n'a eu de cesse de le saboter.

À notre plus grand regret, le Secrétaire général a prononcé récemment et aujourd'hui encore des déclarations concernant la situation dans l'est de l'Ukraine qui ne correspondent pas à son statut ni à ses prérogatives en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous avons pris l'initiative de consulter les archives et avons constaté que, dans l'histoire, aucun autre conflit n'a donné lieu à de telles remarques de la part d'un Secrétaire général, passé ou présent, à l'égard d'un pays. En ce qui concerne la situation en Ukraine, pas une seule fois le Secrétaire général n'a pris la parole pour insister sur la nécessité de mettre en œuvre les obligations énoncées dans l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, tel qu'entériné dans la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui exige très clairement que tous les problèmes soient résolus dans le cadre d'un accord entre Kiev, Donetsk et Lougansk. Personne n'a mentionné ce fait parmi les Occidentaux, et le Secrétaire général a malheureusement suivi le mouvement. Dans ce contexte, nous ne voyons pas quels bons offices, évoqués par le Secrétaire général, peuvent être offerts.

Les populations de Crimée, de Donetsk et de Lougansk ont déclaré leur indépendance en 2014. La Crimée a eu la chance de voir ses habitants voter presque immédiatement en faveur de son rattachement à la Fédération de Russie et de se retrouver ainsi sous notre protection. Les populations de Donetsk et de Lougansk, auxquelles l'Allemagne et la France avaient promis un règlement équitable, ont dû attendre huit longues années pour que la Fédération de Russie reconnaisse leur indépendance, période pendant laquelle il subsistait une lueur d'espoir que Kiev revienne à la raison et entame un dialogue avec ses citoyens. Cependant, les autorités de Maïdan ne nourrissaient pas un tel dessein. Elles ont lancé au cours de cette période deux aventures militaires monstrueuses et meurtrières, qui ont abouti à la défaite de l'armée ukrainienne face aux milices d'autodéfense et à la signature ultérieure des Accords de Minsk. Au lieu de respecter ces accords, Kiev a échafaudé dès le départ des plans de représailles, bombardant sans relâche les quartiers résidentiels et se livrant à des actes de sabotage.

Il convient également de souligner que l'Ukraine est devenue, au fil des ans, résolument « anti-Russie », élevant au rang de politique d'État sa guerre contre la langue et la culture russes. Le pays s'est engagé dans une véritable inquisition linguistique, marquée par un recul constant de l'usage de la langue russe et une répression à l'endroit de ses locuteurs. Sous la direction du Président Volodymyr Zelenskyy, qui, tout au long de la campagne électorale, s'est affiché comme un artisan de la paix et un défenseur des intérêts de toutes les Ukrainiennes et de tous les Ukrainiens, six chaînes de télévision d'opposition ont été interdites de diffusion. Des mensonges ont été activement propagés au sujet de la Seconde Guerre mondiale, les compagnons d'armes d'Hitler ont été salués comme des héros et les véritables héros sont tombés dans l'oubli.

Les personnes qui ne souscrivaient pas à la politique de Kiev ont été persécutées, victimes de répression, poursuivies en justice ou visées par des violences, des politiciens de l'opposition et des journalistes ont même été assassinés. Les populations de Donetsk et de Lougansk ont donc parfaitement compris à quel type d'Ukraine on leur proposait de revenir. Cependant, même face à une telle détresse, elles n'ont pas renoncé aux Accords de Minsk et sont restées fermement convaincues que ce document serait mis en œuvre et qu'un statut spécial leur serait accordé. Il se trouve que ces espoirs n'étaient pas destinés à se réaliser.

Aujourd'hui, tout le monde est conscient du terrible bilan de ce conflit, qui a fait 14 000 victimes, dont des centaines d'enfants, la grande majorité d'entre elles à Donetsk et Lougansk. Depuis toutes ces années, la région du Donbass est soumise à un blocus sur les plans économique, alimentaire et des transports. Les enfants et les personnes âgées sont de se réfugier dans des caves pour s'abriter des bombardements. Plusieurs dizaines de milliers de personnes, 96 000 à ce jour pour être exact, ont trouvé refuge en Russie au cours des derniers jours, et j'insiste sur le fait qu'elles se sont tournées vers la Russie pas vers l'Ukraine. De toute évidence, ce n'est pas ainsi qu'un État civilisé traite sa population et cela démontre que Kiev n'a pas besoin des habitants du Donbass, mais seulement de leur terre, comme en témoigne la déclaration du Président Zelenskyy invitant les habitants de la région à gagner la Russie. Les autorités de Kiev qualifient, de manière méprisante, ces habitants de terroristes. Convaincus du caractère désespéré de la situation, nous avons jugé que les habitants du Donbass avaient le droit de se déclarer

indépendants. Les États Membres connaissent la suite de l'histoire.

Au vu de ce génocide manifeste et de la violation du droit humain le plus fondamental, à savoir le droit à la vie, la Russie ne pouvait demeurer plus longtemps indifférente face au sort des 4 millions d'habitants du Donbass. Nous nous sommes laissés guider avant tout par l'importance suprême de la vie humaine. En critiquant la Russie pour sa décision, les membres manifestent leur indifférence totale pour la vie des populations de Donetsk et de Lougansk, de la même manière que Kiev et ses soutiens occidentaux l'ont fait tout au long des huit dernières années. Le conflit est loin d'être terminé. Le bombardement des quartiers résidentiels dans les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk se poursuit sans relâche. L'Occident continue de soutenir et d'encourager Kiev, ainsi que de lui fournir des armes. Nous tenons à signaler qu'à la demande des habitants de Donetsk et de Lougansk, les forces armées russes surveilleront le cessez-le-feu et ne feront aucune grâce à ceux qui le violent. Je demande donc instamment aux membres de s'employer en priorité à calmer la situation et à dissuader Kiev de toute nouvelle action militaire hasardeuse qui pourrait coûter très cher aux autorités ukrainiennes en place.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement japonais est fermement convaincu que les événements qui se déroulent en Ukraine et alentour ne constituent pas un problème limité à l'Europe, mais bien un problème pour l'ensemble de la communauté internationale et un défi à l'ordre international. Ce qui se passe est totalement contraire aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Japon est résolument attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La décision de la Russie de reconnaître l'indépendance de certaines régions de l'est de l'Ukraine porte gravement atteinte aux principes que je viens d'évoquer et viole le droit international. Cette décision est absolument inacceptable, et le Japon condamne vigoureusement la série d'actes posés récemment par la Russie. De concert avec la communauté internationale, le Premier Ministre Kishida a annoncé l'adoption de mesures de sanction, notamment la suspension de la délivrance de visas d'entrée et le gel des avoirs de certaines personnes.

C'est avec une vive inquiétude que le Japon suit l'évolution de la situation, notamment le renforcement des forces militaires de la Russie dans les zones frontalières de l'Ukraine et sa décision de déployer ses forces

en dehors de son territoire. La désescalade des tensions doit passer par le retrait des troupes russes, condition indispensable pour redonner ses lettres de noblesse à la diplomatie. Tout recours à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des États est en contradiction avec les principes fondamentaux qui sous-tendent l'ordre international fondé sur des règles et constitue une violation manifeste du droit international. Pour les États Membres, ce sont l'état de droit et la Charte des Nations Unies elle-même qui sont en jeu.

Le Japon exprime sa solidarité avec le peuple ukrainien et son désir de voir ses espoirs se réaliser. Le Japon a déployé des efforts diplomatiques de son côté pour parvenir à une solution pacifique et soutient les efforts consentis par chaque pays pour trouver une issue diplomatique sérieuse à la crise actuelle. Avant de conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer que les manœuvres unilatérales destinées à modifier le statu quo par la force ou la coercition sont inacceptables, quel que soit le lieu où elles se produisent. Aucun État Membre ne peut se permettre de rester un simple spectateur. Le Japon continuera à œuvrer de concert avec ses partenaires.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous trouvons à la croisée des chemins dans l'histoire de l'Assemblée générale. Ce lundi, le Président Poutine a annoncé que la Russie reconnaît comme États indépendants les prétendues République populaire de Donetsk et République populaire de Louhansk, qui font partie du territoire souverain de l'Ukraine et sont contrôlées par les forces qui agissent pour le compte de la Russie depuis 2014. Il a ensuite ordonné aux forces militaires russes, sous le couvert d'une prétendue mission de maintien de la paix, de se déployer dans ces régions. Dans les heures qui ont suivi, le Secrétaire général Guterres a déclaré que cette décision constituait une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et contrevenait aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ce qu'il a réaffirmé dans les observations qu'il a formulées tout à l'heure.

Lors d'une séance d'urgence convoquée lundi soir, tous les membres du Conseil de sécurité, à l'exception d'un seul, ont appelé au dialogue et à la diplomatie (voir S/PV.8970), qui ne sauraient prévaloir que si la Russie renonce à poursuivre son agression non provoquée contre l'Ukraine. La Russie a-t-elle entendu ces appels ? Non. Au contraire, elle y a répondu en se

livrant à de nouveaux actes destinés à porter atteinte à la souveraineté de l'Ukraine, notamment en diffusant une désinformation massive, comme nous l'avons encore entendu aujourd'hui, ainsi qu'en menant des cyberattaques et des opérations sous faux drapeau, sans parler du renforcement massif des forces militaires russes, qui comptent plus de 150 000 soldats à proximité des frontières ukrainiennes. Les agissements de la Russie ont confirmé les mises en garde que nous et d'autres nations avons formulées. Les autres États Membres de l'ONU doivent prendre conscience de la menace qui pèse sur chacun et chacune d'entre nous aujourd'hui, avant qu'il ne soit trop tard.

Il n'y a pas de juste milieu. En appelant les deux parties à la désescalade, nous ne faisons que permettre à la Russie de se soustraire à sa responsabilité. Or, dans le cas présent, c'est la Russie qui est l'agresseur. L'histoire nous enseigne que détourner le regard est en fin de compte la voie la plus coûteuse. Et il suffit de jeter un coup d'œil sur la dernière décennie pour se faire une idée de la voie empruntée par la Russie. Depuis 2014, la Russie occupe la Crimée à la suite de son invasion illégale. Elle a fabriqué des conflits militaires et les alimente dans l'est de l'Ukraine. Ces dernières années, et notamment dans les déclarations faites par le Président Poutine cette semaine, les dirigeants russes ont affirmé que l'Ukraine n'était pas un véritable pays. Ils ont remis en question son droit d'exister. Les actes de la Russie constituent une violation non provoquée du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et sont en contradiction directe avec les Accords de Minsk. L'agression de la Russie menace non seulement l'ensemble de l'Ukraine, mais aussi tous les États Membres de l'ONU et l'Organisation elle-même.

Lundi, le Président Poutine nous a livré une indication très claire de ses intentions lorsqu'il a invité le monde à remonter le temps de plus d'un siècle – avant même la naissance de l'Organisation des Nations Unies – à l'ère des empires. Il a affirmé que la Russie pouvait recoloniser ses voisins et qu'il emploierait la force. Il emploierait la force pour tourner en dérision l'Organisation des Nations Unies. Les États-Unis rejettent fermement cette ligne de conduite. Nous sommes en 2022. Nous n'allons pas revenir à l'ère des empires et des colonies, ni à celle de l'Union des républiques socialistes soviétiques ou Union soviétique. Nous avons avancé, et, comme l'a déclaré le Représentant permanent du Kenya à la séance du Conseil de sécurité tenue lundi soir, nous devons veiller à ce que les braises des empires disparus ne donnent pas naissance à

de nouvelles formes de domination et d'oppression (voir S/PV.8970).

Malheureusement, la réalité factice que la Russie entend instaurer a déjà des répercussions tangibles sur le peuple ukrainien et le monde entier. À ce jour, la guerre menée par la Russie dans l'est de l'Ukraine a déjà coûté la vie à plus de 14 000 personnes. Près de 3 millions d'Ukrainiens, dont la moitié sont des personnes âgées et des enfants, ont besoin d'une aide alimentaire, d'abris et d'autres fournitures vitales. Il va de soi que les Russes ordinaires devraient se demander combien de vies russes M. Poutine est prêt à sacrifier pour assouvir ses ambitions. Selon nos estimations, si la Russie poursuit dans cette voie, elle pourrait être à l'origine d'une nouvelle crise des réfugiés – l'une des plus importantes auxquelles le monde serait confronté aujourd'hui – entraînant le déplacement de 5 millions de personnes supplémentaires du fait de la guerre choisie par la Russie, ce qui mettrait sous pression les voisins de l'Ukraine.

Dans la mesure où l'Ukraine est un des principaux fournisseurs de blé au monde, en particulier à destination des pays en développement, les actes de la Russie pourraient provoquer une flambée des prix des denrées alimentaires et entraîner une aggravation de la famine dans des pays comme la Libye, le Yémen et le Liban. Le raz-de-marée de souffrances que causera cette guerre est inimaginable. Une autre menace, dont les conséquences sont plus vastes, réside dans le fait que les agissements de la Russie pourraient bouleverser notre système international, tourner en dérision la Charte des Nations Unies et remettre en question nos principes les plus fondamentaux de souveraineté, de diplomatie et d'intégrité territoriale.

Malheureusement, en dépit de ces effets terribles qui pourraient changer la face du monde, la Russie semble déterminée à continuer sur sa lancée. De concert avec nos partenaires et alliés, le Président Biden a pris des mesures décisives pour mettre très clairement en évidence le coût des agissements de la Russie. Cependant, même si nous souhaitons toutes et tous que la Russie désamorce la situation et choisisse la voie de la paix, ce n'est pas à nous que revient ce choix. La guerre sera le choix du Président Poutine. S'il choisit de poursuivre l'escalade, la Russie, et elle seule, portera l'entière responsabilité des conséquences qui en découleront. Ce que nous pouvons faire aujourd'hui, tous ensemble, c'est indiquer clairement à la Russie que le prix à payer sera encore plus élevé si elle poursuit

son agression ; que les pays responsables n'intimident pas leurs voisins pour les assujettir ; et que les anciens empires ne peuvent prétendre aux territoires de nations souveraines et indépendantes. Comme le dispose la toute première ligne de la Charte des Nations Unies, nous sommes unis, « résolu à préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Ce moment – ici et maintenant – est celui où nous pouvons sauver la génération d'aujourd'hui et celle de demain de ce terrible destin.

Ce n'est pas le moment de rester sur la touche. C'est le moment d'agir. Unissons-nous pour montrer à la Russie qu'elle est isolée et seule dans ses actes d'agression. Défendons résolument les principes de souveraineté, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale de l'Ukraine et de tous les États Membres. Montrons à la Russie que tous les autres États Membres de l'ONU estiment qu'il est temps de désamorcer la situation, de revenir à la table des négociations et d'œuvrer en faveur de la paix afin que la population ukrainienne puisse vivre dans la sécurité et que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies soient préservés au profit des générations de demain.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice. Je tiens à ajouter les réflexions suivantes à titre national.

L'année dernière, nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Mais aujourd'hui, notre génération, l'ONU elle-même et l'ordre fondé sur des règles se trouvent à la croisée des chemins. La suite des événements définira l'avenir non seulement de la sécurité et de la stabilité en Europe, mais aussi celui de la communauté internationale tout entière.

Il est extrêmement préoccupant de constater que les normes et principes internationaux que nous nous sommes tous engagés à défendre ne cessent d'être violés par la Fédération de Russie, un membre permanent du Conseil de sécurité dont la responsabilité première est de faire exactement le contraire, à savoir agir en tant que gardien de la paix et de la sécurité. Malheureusement, la violation du droit international et l'atteinte à l'ordre international fondé sur des règles sont depuis longtemps un trait caractéristique de la politique agressive que mène la Russie à l'égard de ses États voisins, laquelle a pour but de redessiner par la force leurs frontières et de limiter leurs choix souverains. Mon pays, la Géorgie, ne fait pas exception à la règle.

La décision de la Russie de reconnaître la prétendue indépendance de parties intégrantes de l'Ukraine et de déployer ses forces militaires sous le couvert de « soldats du maintien de la paix » constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki. En outre, elle est en violation des propres engagements contractés par la Russie dans le cadre du Mémorandum de Budapest et des Accords de Minsk, qui ont été entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). Le Gouvernement géorgien condamne fermement la prétendue reconnaissance, par la Russie, de territoires ukrainiens, à savoir les soi-disant République populaire de Louhansk et République populaire de Donetsk. Soyons clairs : la communauté internationale n'acceptera jamais cette décision, tout comme elle n'acceptera jamais celle concernant les régions de Géorgie occupées par la Russie.

Huit années se sont écoulées depuis le début de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, l'annexion de la Crimée et le déclenchement du conflit dans le Donbass. Le coût humanitaire à lui seul est énorme : plus de 14 000 citoyens ukrainiens ont perdu la vie, plus de 30 000 ont été blessés et près de 1,5 million de résidents des zones occupées de l'Ukraine sont déplacés. À l'heure où nous parlons, une nouvelle vague d'agression militaire russe est en cours contre l'Ukraine. Elle a pour but de redessiner les frontières souveraines de l'Ukraine, et les retombées de ces actes sur le plan de la sécurité seront loin de se limiter à ce seul pays. Je tiens à exprimer notre profonde solidarité avec le courageux peuple ukrainien et à le féliciter de la retenue et de la résilience dont il fait preuve face à l'agression en cours.

L'agression dirigée contre l'Ukraine suit le même schéma que celui des actions illégales menées par la Russie contre mon propre pays. Cela a commencé par une incitation et un soutien aux régimes fantoches des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali. Puis, une agression militaire de grande envergure a été lancée en 2008 sous des prétextes fabriqués de toutes pièces, aboutissant à l'occupation illégale de ces régions. Peu après la signature d'un accord de cessez-le-feu, plutôt que de s'acquitter de ses obligations, la Russie a reconnu les territoires occupés comme des entités souveraines, jetant ainsi les bases de leur annexion de fait.

À ce jour, en violation de tous ses engagements internationaux, notamment de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 facilité par l'Union européenne, la Fédération de Russie poursuit ses actions provocatrices et illégales dans les régions occupées de la Géorgie, en

menant son prétendu processus de « frontiérisation », qui se résume en fait à une agression continue et à une annexion insidieuse. Ces agissements ont des conséquences effroyables sur le plan humanitaire, compte tenu de la situation intolérable qui prévaut en matière de droits humains et des conditions que doit endurer la population civile, notamment les femmes et les enfants.

Nous voyons le même scénario se répéter en Ukraine. Ce comportement porte impudemment atteinte à l'ensemble de l'ordre international fondé sur des règles, fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales et mondiales, et est incompatible avec le comportement que devraient adopter des États responsables au XXI^e siècle. Les enjeux ne concernent plus uniquement l'Ukraine ou la Géorgie, ou d'autres pays voisins de la Russie. Ce sont la paix et la sécurité en Europe et au-delà qui sont dans la balance. Garder le silence et accepter par là-même l'accaparement de terres aujourd'hui s'apparente à un crime contre les générations de demain. Nous devons faire front commun pour défendre les fondamentaux de l'ordre international reposant sur des règles et, avant tout, la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Dans cette optique, nous appelons la Russie à revenir sur sa décision de reconnaissance illégale, à procéder au retrait immédiat de ses forces militaires d'Ukraine et de ses abords immédiats, et à se conformer au droit international. Nous lui demandons de faire de même en ce qui concerne les régions géorgiennes occupées.

Pour terminer, la Géorgie appuie résolument les aspirations européennes et euro-atlantiques de l'Ukraine et réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le Donbass, ainsi qu'aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Huit années se sont écoulées depuis l'occupation de la Crimée, et la communauté internationale maintient une position ferme depuis le premier jour. Nous n'avons jamais reconnu l'annexion illégale de cette région et avons toujours soutenu l'indépendance, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité politique de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous en avons l'obligation juridique et morale. Aujourd'hui, nous sommes témoins d'un nouvel acte d'agression, cette fois contre une autre partie du

territoire ukrainien. C'est totalement inacceptable. Nous nous opposons à la décision de la Russie de reconnaître les prétendues Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk et de déployer des troupes supplémentaires. Cette décision est illégale et illégitime. Elle contrevient aux Accords de Minsk et constitue une violation flagrante de l'unité politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous n'avons pas besoin ni ne voulons d'une nouvelle guerre dans notre région. Nous appelons la Russie à revenir sur sa décision et à reprendre la voie de la diplomatie et du dialogue sur la base des Accords de Minsk. C'est le seul moyen de nous éloigner du précipice. Nous prônons donc la retenue et le bon sens. Nous exhortons les parties à se réunir sans attendre autour de la table de négociation. En tant que voisin des deux parties, nous sommes disposés à faciliter le processus et à accueillir des réunions techniques et de haut niveau. Nous saluons également la proposition du Président Zelenskyy d'organiser une rencontre entre les membres permanents du Conseil de sécurité, la Turquie, l'Allemagne et l'Ukraine. Enfin, nous maintenons notre appui à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dirigée par l'Ambassadeur Halit Çevik.

M. Malovrh (Slovénie), Vice-Président, assume la présidence.

Je me dois de répéter qu'aujourd'hui, l'Ukraine, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, est victime d'un acte d'agression de plus, et que la communauté internationale se retrouve confrontée à une menace de plus pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Mais surtout, c'est une agression contre les principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. Ne nous méprenons pas. Nous avons tous besoin d'un ordre international fondé sur des règles. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres, de défendre la légalité. Nous avons l'obligation de veiller à ce que les conflits soient réglés par des moyens pacifiques. Nous devons garantir le respect des principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons échapper au fléau de la guerre.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Une fois de plus, une nouvelle crise majeure susceptible d'avoir de dangereuses répercussions à l'échelle mondiale frappe aux portes de l'Europe orientale et de l'ONU. En reconnaissant les régions de Donetsk et de Louhansk comme entités indépendantes, la Fédération

de Russie viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle enfreint la Charte des Nations Unies, les Accords de Minsk et le Mémoire de Budapest, ainsi que les multiples résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en la matière, et nombre des principes les plus fondamentaux du droit international. Le Costa Rica condamne ces actions contraires au droit international et souligne que si les faits accomplis peuvent imposer des réalités sur le terrain, ils ne sauraient établir des droits. Je souhaite faire quatre réflexions sur la crise actuelle.

Premièrement, nous devons reconnaître que la légitimité de la sécurité collective passe par le respect du droit international. La Charte définit clairement nos droits et nos devoirs. Le respect du droit international n'est pas facultatif mais bien obligatoire, dans la mesure où même les plus grandes nations y sont soumises. Le respect du droit international est d'autant plus obligatoire que les membres non élus du Conseil de sécurité se doivent d'être des acteurs internationaux exemplaires, car c'est à eux qu'on a confié la paix et la sécurité au nom des autres États Membres. En tant que membres non élus, les obligations qui leur incombent s'agissant du droit international et de son plein respect sont plus importantes.

Deuxièmement, l'agression russe, la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et l'infraction aux conditions qui ont permis à ce pays de renoncer aux armes nucléaires portent atteinte au régime international de non-prolifération. En vertu du Mémoire de Budapest, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à respecter les frontières de l'Ukraine en contrepartie de la renonciation à ses armes nucléaires. Le Costa Rica déplore le non-respect de cet engagement, qui s'accompagne de graves répercussions sur le régime de non-prolifération nucléaire. C'est un motif de préoccupation pour toute la communauté internationale, en particulier les pays tels que ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes qui se sont déclarés exempts d'armes nucléaires. La force d'un État se mesure à sa parole.

Troisièmement, nous devons épuiser tous les moyens diplomatiques pour épargner à des millions de personnes en Ukraine les conséquences humanitaires dévastatrices d'un conflit armé.

Les espaces civiques et les libertés fondamentales dans les régions de Donetsk et de Louhansk ont été fortement restreints depuis les graves épisodes armés survenus en 2014. La liberté d'expression et le

militantisme indépendant s'en trouvent affaiblis. Le Costa Rica regrette que nombre de défenseurs des droits humains – dont j'ai fait partie –, de militants écologistes, de journalistes et de membres de minorités nationales aient été contraints de fuir, limitant ainsi leur participation aux affaires publiques et leur liberté de réunion pacifique. Il ne peut y avoir de liberté ou de pluralisme là où règnent la censure et la persécution.

La communauté internationale doit, avec diligence, tenir un registre de toutes les violations du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par la Fédération de Russie, conformément aux observations formulées aujourd'hui par le Secrétaire général. Comme nous en avons été témoins dans cette crise, les technologies émergentes engendrent toute une série de nouveaux défis et sont susceptibles de provoquer une escalade du conflit qui nécessite une réponse diplomatique. Face à la capacité de certains États de recourir à l'intelligence artificielle dans le cadre de cyberattaques et de campagnes de désinformation, il est plus urgent que jamais d'adopter de nouveaux accords multilatéraux destinés à limiter les risques futurs et à garantir la stabilité internationale. Nous n'acceptons pas que le territoire de millions d'Ukrainiens devienne le terrain d'expérimentation de nouvelles formes vicieuses de violence de masse. Ces temps sont révolus. En clair, les coupures d'électricité sont des actes de violence. La guerre psychologique est un acte de violence. Ces formes de violence doivent être condamnées tout aussi fermement que nous condamnons la violence armée. Le droit protège les civils, quel que soit leur degré de souffrance. Le Costa Rica entend continuer de défendre le droit des civils ukrainiens de vivre chaque jour en paix et en sécurité, sans aucune ingérence étrangère.

Pour terminer, le Costa Rica souhaite rappeler à tous les États que le chemin qui mène à la paix doit être pavé d'initiatives axées sur l'être humain et dirigées par les femmes. Loin d'être des victimes sans défense, les femmes ont été les premières à appeler à la cessation des combats et à lutter contre les causes profondes des conflits. Elles contribuent également à la construction de la paix. La paix ne sera pas durable tant qu'elle ne sera pas inclusive.

L'Organisation des Nations Unies doit être bien plus qu'une instance qui impose aux États de déposer les armes. Elle doit être un espace où le dialogue prévaut et où personne ne ressent le besoin de prendre les armes.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique participe à la présente séance consacrée à la situation en Ukraine dans le but de contribuer à maintenir ouvertes les voies du dialogue et de la diplomatie. Le Mexique fonde sa position sur l'obligation de respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, dans le strict respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions 2625 (XXV), 3314 (XXIX) et 68/262, ainsi que des Accords de Minsk. Nous constatons que l'effet conjugué des événements survenus ces derniers jours viole trois principes fondamentaux : l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Il y a quelques jours à peine, le représentant de la Russie a prononcé au Conseil de sécurité une déclaration dans laquelle il affirmait que son pays n'envahirait pas l'Ukraine (voir S/PV.8970). Nous espérons que la Russie honorera pleinement cette déclaration. Le Mexique souscrit aux déclarations du Secrétaire général, ainsi qu'à son appel en faveur d'une solution pacifique. La résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée à l'unanimité, est le seul cadre propre à dénouer la situation dans l'est de l'Ukraine. L'Organisation des Nations Unies a mis en place un ensemble particulièrement vaste de mécanismes de règlement pacifique des différends, et ces mécanismes n'ont pas encore été épuisés. Le Mexique a fait part au Conseil de sécurité de sa vision pour apaiser les tensions, promouvoir le dialogue et créer un espace favorable aux négociations politiques au travers de trois composantes : la désescalade, la diplomatie et le dialogue. Enfin, nous demandons une nouvelle fois aux parties de garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave et de respecter pleinement les droits humains de toute la population.

Des situations telles que celle-ci mettent à l'épreuve la capacité de l'Organisation d'honorer ses buts et principes. L'heure est venue de nous acquitter de notre mandat.

M. de Rivière (France) : La France condamne fermement la reconnaissance unilatérale par la Russie de l'indépendance des régions séparatistes de l'est de l'Ukraine. Elle condamne aussi la décision de déployer l'armée russe dans ces territoires. Il s'agit d'une violation du droit international. Il s'agit d'une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine

incompatible avec la Charte des Nations Unies, comme le Secrétaire général l'a déclaré. Il s'agit d'un renoncement unilatéral de la Russie aux Accords de Minsk, qu'elle avait pourtant signés et qui sont entérinés par la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité. Il s'agit également d'une violation claire des principes fondamentaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, consacrés dans l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris et sur lesquels repose la stabilité en Europe. Il s'agit enfin d'une remise en cause des engagements pris par le Président Poutine au cours des derniers jours. La France est gravement préoccupée par la remise en cause de la légitimité de l'existence même de l'État ukrainien par les plus hautes autorités de l'État russe. La Russie a choisi la voie de la déstabilisation et de la confrontation, en dépit des efforts incessants en faveur de la désescalade au cours des dernières semaines et des derniers jours, notamment de la part du Président Macron en lien avec le Chancelier Scholz.

Nous appelons la Russie à revenir sur la décision de reconnaissance des entités séparatistes et à retirer ses forces de l'ensemble du territoire de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. D'ici là, la France et ses partenaires de l'Union européenne prennent les mesures qui s'imposent, notamment contre les banques qui financent les opérations militaires russes dans ces territoires et pour prévenir le commerce avec les entités séparatistes.

Dans le contexte des tensions élevées aux frontières de l'Ukraine provoquées par le renforcement de l'activité militaire russe et la multiplication des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact ces derniers jours, cette nouvelle étape de déstabilisation de la part de la Russie fait peser une grave menace sur la sécurité européenne. Nous appelons la Russie à s'abstenir de toutes actions de déstabilisation supplémentaires, notamment celles susceptibles de mettre en danger la sécurité des populations civiles. Nous condamnons l'usage d'armes lourdes et les bombardements indiscriminés de zones civiles, qui constituent là encore des violations claires des Accords de Minsk.

La France salue la retenue dont l'Ukraine a fait preuve dans ces circonstances difficiles. Elle exprime toute sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement ukrainiens. La France rappelle sa condamnation de l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la Russie en 2014, et notre soutien à la politique de non-reconnaissance de l'Union

européenne. Leur annexion est aussi une violation flagrante du droit international et la source principale de violations graves et répétées des droits de l'homme sur ce territoire. Nous exprimons à nouveau notre préoccupation à ce sujet. Nous condamnons la militarisation de ce territoire par la Russie, qui fait partie de la stratégie de menace russe contre l'Ukraine au cours des dernières semaines. Nous apportons notre soutien aux efforts de la Plateforme internationale pour la Crimée.

Face à la stratégie de déstabilisation et de confrontation choisie par la Russie, nous appelons à une réaction unie de la communauté internationale pour défendre les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Nous saluons la forte participation à ce débat et appelons à la poursuite de la mobilisation au sein de l'Assemblée.

La France, qui s'aligne sur la déclaration faite plus tôt par l'Union européenne, continuera de se mobiliser, en lien avec tous ses partenaires, en soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie s'associe à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne.

Il y a huit ans, la Russie a annexé la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol. Cet acte illégal allait à l'encontre de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, du Memorandum de Budapest concernant les garanties de sécurité, et du droit international. Il y a deux jours, ce même pays a orchestré l'occupation de deux territoires supplémentaires du même État, l'Ukraine, qu'il considère manifestement comme sa proie et dont il estime qu'il ne devrait même pas avoir le droit d'exister. Depuis la Seconde Guerre mondiale, aucun autre État Membre ne s'est rendu coupable de violations aussi manifestes des engagements et des traités auxquels il a souscrit.

Ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine obéit au même schéma, à un scénario prévisible. Au terme de plusieurs mois de renforcement de sa puissance militaire à la frontière ukrainienne, la décision de la Russie de reconnaître les zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien comme des entités indépendantes tourne en dérision les règles qui régissent les relations entre États souverains et témoigne de son mépris à l'égard des valeurs que nous défendons tous ici, à l'Organisation des Nations Unies. Cette décision constitue une violation de plus de la souveraineté et de

l'intégrité territoriale de l'Ukraine et marque la fin des Accords de Minsk, auxquels la Russie elle-même s'était engagée il y a quelques jours à peine au Conseil de sécurité (voir S/PV.8980). Cependant, comme nous l'avons vu, la Russie ne joint pas les actes à la parole.

Aujourd'hui, nous nous trouvons face à un choix important. Soit nous défendons nos principes communs, nous respectons la Charte, qui est notre constitution internationale, et le droit international, qui régit un ordre mondial fondé sur des règles dans la communauté des nations, soit nous cédon à l'agression, à l'intimidation internationale et au principe selon lequel ce qui appartient à autrui peut devenir mien. Nous devons nous montrer résolus aujourd'hui pour ne pas regretter ce qui pourrait se produire demain. L'Assemblée générale doit condamner cette nouvelle forme d'agression que constitue la prolifération des républiques fantômes, lesquelles redessinent les frontières internationales selon le bon vouloir d'une seule personne. Selon nous, au XXI^e siècle, l'avenir d'un pays ne peut pas se construire sur les lois, les comportements et les erreurs du passé.

L'Albanie condamne avec la plus grande fermeté la décision de la Russie de reconnaître les zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien comme des entités indépendantes, ainsi que toute tentative, idée ou allusion tendant à étendre cette décision à d'autres régions voisines de la Russie, en Europe ou ailleurs. Elle doit servir d'avertissement pour tous les États Membres de l'ONU. L'Albanie réaffirme son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Nous sommes vivement préoccupés par la décision de la Russie de déployer une prétendue mission de maintien de la paix en Ukraine. La population ukrainienne ne l'a pas demandée et le Conseil de sécurité ne l'a pas mandatée. La Russie ne se rend pas en Ukraine pour y maintenir la paix, mais pour envenimer un conflit. Comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général, il s'agit d'une perversion du concept de maintien de la paix. L'Ukraine et l'ensemble de l'Europe seront davantage en sécurité si les troupes russes restent chez elles. Nous demandons une nouvelle fois à la Russie d'opérer immédiatement une désescalade et un désengagement militaire, ce qui préparera le terrain pour un règlement pacifique des différends et permettra d'agir par la diplomatie et un dialogue constructif.

Nous appelons à nouveau la Russie à revenir sur sa décision, à engager des pourparlers dans le cadre du

format Normandie et à donner une chance aux Accords de Minsk. Nous saluons également la réaction rapide et unie de l'Union européenne, comme on pouvait s'y attendre, en coordination avec les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et d'autres États, avec l'adoption d'un ensemble proportionné de sanctions en réponse à la décision et aux agissements de la Russie.

M. Alateek (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je prononce la présente déclaration au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Les États du CCG suivent avec inquiétude l'évolution de la situation en Ukraine. Nous affirmons notre appui à tous les efforts déployés pour trouver une solution à la crise par le dialogue, la diplomatie et la mise en œuvre des accords pertinents entre les parties concernées, comme le prévoit la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité. Nous exprimons également notre soutien aux efforts internationaux axés sur la désescalade et l'adoption de mesures d'apaisement afin de restaurer la stabilité et d'entamer des discussions visant à trouver une solution politique à la crise. Les États du CCG réaffirment l'importance que revêt l'adhésion aux principes inscrits dans le droit international et la Charte des Nations Unies, en particulier les principes du règlement pacifique des différends internationaux et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, ainsi que du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale des États.

Je tiens à insister sur les relations étroites qui unissent les États membres du CCG et toutes les parties prenantes. Dans l'intérêt de tous les acteurs concernés, nous demandons donc aux parties de faire preuve de calme et de retenue afin de mettre un terme à cette crise par des moyens diplomatiques le plus rapidement possible, et de veiller à ce que les civils ne soient pas victimes d'une éventuelle escalade et des conséquences qui en découleraient sur le plan humanitaire.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : L'ONU a besoin d'un Secrétaire général qui s'exprime pour défendre la Charte des Nations Unies chaque fois que c'est nécessaire. Nous remercions le Secrétaire général Guterres de l'avoir fait au sujet de ce qui se passe en Ukraine depuis quelques jours, et nous saluons sa présence parmi nous aujourd'hui.

La situation actuelle en Ukraine, un Membre fondateur de l'Organisation, et dans sa région, marque un tournant décisif et constitue une épreuve de vérité pour l'ordre de l'après-1945, tel que très clairement

reflété au Chapitre I de la Charte des Nations Unies, qui prévoit notamment d'écarter les menaces à la paix, de réprimer tout acte d'agression et de réaliser, par des moyens pacifiques, le règlement des différends de caractère international. En bref, nous débattons aujourd'hui de notre ordre international, fondé sur l'interdiction collective, énoncée dans la Charte, du recours à la menace ou à l'emploi de la force par un État contre un autre, qui revêt une importance directe et capitale pour tous ceux qui, dans cette salle, sont attachés à la Charte des Nations Unies et aux principes énoncés à l'Article 2.

Le Liechtenstein condamne la reconnaissance de certaines parties des régions ukrainiennes de Louhansk et de Donetsk par le Gouvernement de la Fédération de Russie et se déclare profondément préoccupé par la décision consécutive de déployer des forces armées sur le territoire souverain de l'Ukraine. Ces actes constituent une violation flagrante de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, de la lettre et de l'esprit des Accords de Minsk, entérinés par le Conseil de sécurité et défendus par la délégation russe au Conseil de sécurité la semaine dernière (voir S/PV.8968), ainsi que des règles de la Charte régissant l'emploi de la force. Le Liechtenstein affirme son soutien sans réserve à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'inviolabilité de ses frontières et à son droit de définir ses propres relations avec d'autres États, ainsi qu'à son adhésion à des organisations internationales. Nous exprimons notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple ukrainiens et appelons la Fédération de Russie à revenir sur ses décisions. Nous plaçons en outre en faveur d'un règlement pacifique de toutes les questions par des moyens diplomatiques, dans le respect du droit international.

Nous voulons à ce stade remercier les courageux membres de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dont le travail s'est révélé indispensable pour observer la situation sur le terrain en toute impartialité. La Mission doit pouvoir accéder sans entrave à toutes les régions d'Ukraine, conformément au mandat qui lui a été confié, et toute personne faisant obstacle à son travail doit en répondre.

Les récents agissements de la Fédération de Russie, en violation flagrante du droit international, ont encore aggravé une situation déjà fragile sur le plan humanitaire et des droits humains, et ils menacent lourdement la vie et les moyens de subsistance de la population civile. La diversité qui caractérise l'Ukraine,

et notamment le pourcentage important de russophones que compte le pays, est un atout qui lui permet d'exercer son droit à l'autodétermination. Toute tentative d'exploiter la diversité de l'Ukraine pour justifier une sécession et une annexion par la force viole les droits fondamentaux des populations qui y vivent et constitue une négation des parties pertinentes des Accords de Minsk, notamment celles qui ont trait à l'autonomie locale. Le Liechtenstein n'a eu de cesse de condamner l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol et ne reconnaîtra pas cette annexion, qui a été opérée en violation des principes de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États.

La situation en Ukraine met également en évidence la nécessité de faire respecter les règles régissant l'emploi de la force dans les relations entre États, règles qui, elles aussi, sont très clairement définies dans la Charte des Nations Unies. À cet effet, nous souhaitons rappeler qu'il y a quelques années, les États ont convenu, par consensus, d'une définition du crime d'agression (résolution 3314 (XXIX)). Cette définition, qui confère aux personnes exerçant des fonctions dirigeantes une responsabilité pénale individuelle, est inscrite à la fois dans de nombreux codes pénaux nationaux et dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il est plus que jamais nécessaire que davantage d'États adhèrent à ce régime juridique, à l'heure où des efforts sont déployés pour tenter de réintroduire la menace de l'emploi de la force dans les relations interétatiques. Cet appel revêt un caractère d'autant plus urgent que de nouvelles capacités permettent aujourd'hui de perpétrer des actes hostiles par des moyens cybernétiques, notamment des cyberattaques contre des infrastructures critiques, et d'autres actes de cyberguerre. Selon les conclusions du rapport du conseil de conseillers sur l'application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale à la cyberguerre, de tels actes relèvent du crime d'agression.

Les actes d'agression tels que ceux commis par la Fédération de Russie contre l'Ukraine relèvent clairement de la compétence du Conseil de sécurité, qui doit par conséquent agir promptement et efficacement pour remédier à la situation. S'il n'y parvient pas, l'Assemblée devra intervenir, en vertu de la compétence qui est la sienne en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons alors que la paix et la sécurité de la communauté internationale sont directement menacées. Au

cours des derniers mois, nous avons tous observé une intensification sans précédent des activités militaires du Gouvernement russe aux frontières de l'Ukraine et dans ce pays. Nous sommes témoins du plus grand rassemblement de troupes, de missiles, de pièces d'artillerie et de capacités aériennes depuis 1945. Cette période a aussi été marquée, comme l'a souligné mon collègue du Liechtenstein, par des cyberopérations hostiles menées en Ukraine et dans plusieurs autres pays, le déplacement forcé et injustifiable de populations civiles de l'Ukraine vers la Russie, et un flot ininterrompu de propagande et de désinformation venant de Moscou et d'organes sous contrôle russe sur toutes les plateformes de médias sociaux possibles dans le monde.

Voilà maintenant huit ans que la Russie a envahi la Crimée, qu'elle occupe illégalement en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que de la Charte des Nations Unies elle-même. En 1945, l'Union soviétique était présente lors de la rédaction et de l'adoption de la Charte. Aujourd'hui, la Russie est un membre d'un Groupe des Amis – nous connaissons tous des Groupes des Amis à l'ONU –, le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, de sorte qu'elle connaît très bien les dispositions de la Charte et ce qu'elles signifient. Il se trouve que j'ai ma copie de la Charte avec moi. Que dit la Charte ? L'Article 2 énonce que l'Organisation – c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies – est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie qu'il n'y a pas d'États de seconde classe dans l'Organisation. Il n'y a personne à l'arrière du bus aux Nations Unies. Il n'y a pas de nation qui soit moins entière ou moins souveraine qu'une autre. Aucune nation n'a le droit de porter atteinte à l'intégrité d'une autre nation. Voilà ce que cela signifie, voilà ce que signifie « l'égalité souveraine ».

L'Article 2 se poursuit en disposant que les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. Ainsi, lorsque nous parlons de désengagement, de dialogue et de désescalade, nous ne demandons pas à quelqu'un de nous faire une faveur, nous lui demandons de faire ce qu'il s'est réellement engagé à faire. Et c'est là le défi. Et finalement, les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout

État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Ce n'est pas une option. Ce n'est pas une situation dans laquelle nous disons : « Eh bien, si vous voulez faire ceci, peut-être voudriez-vous envisager de le faire de cette façon ». Nous ne demandons à aucun État-nation, à aucun État Membre, de nous rendre service. Nous leur demandons de suivre les règles et de respecter la loi.

(l'orateur poursuit en français)

Malgré ces engagements solennels, la Russie a fait tout son possible pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de son voisin, l'Ukraine. Dès son accession à la présidence de son pays, le Président Poutine a clairement indiqué qu'il n'acceptait pas que l'Ukraine soit une nation autonome et souveraine. Et c'est exactement ce qu'il a répété lundi : il y a deux jours, il a dit la même chose.

Au cours de ces dernières années, la Russie a continué à déstabiliser l'Ukraine et la sécurité régionale. C'est pourquoi le Canada condamne fermement le soutien de la Russie aux formations armées dans le Donbass. Les actions de la Russie dans cette région ont eu de graves conséquences. Elles ont entraîné la mort de plus de 13 000 personnes, dont plus de 3 000 civils, et le déplacement interne de 1,5 million d'Ukrainiens. De nombreux autres Ukrainiens ont besoin d'aide humanitaire. Nous sommes maintenant au seuil d'une situation encore plus dévastatrice, et malgré ses dénégations, sa campagne de désinformation, ses fabrications, ses mensonges et sa propagande, la Russie doit accepter la responsabilité des pertes de vies humaines, de la destruction de la paix, et du chaos qu'elle a créé.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous condamnons avec vigueur la reconnaissance par la Russie des prétendues Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk et sa décision de déployer des troupes en Ukraine sous le couvert de ce qu'elle appelle « maintenir la paix », mais que toute autre personne qui comprend le sens du langage appellerait « faire la guerre ». Ce ne sont pas des « soldats de la paix », ce sont des soldats, qui sont là pour envahir. Ces mesures enfreignent plusieurs traités et accords internationaux dont la Russie est signataire, y compris le Mémorandum de Budapest, les Accords de Minsk et, surtout, la Charte. Ces traités s'accompagnent d'obligations – des obligations que la Russie rejette clairement.

Comme nous le démontrons aujourd'hui, le Canada et la communauté internationale sont unis et

inébranlables dans leur volonté de soutenir l'Ukraine et son peuple. Nous prenons des mesures pour faire face à la situation, y compris des sanctions économiques. Si la Russie continue d'aggraver les tensions, nous agirons avec encore plus de sévérité. La Russie et ses acolytes peuvent chercher à manipuler et à déformer les faits autant qu'ils le voudront, ils n'en demeurent pas moins les auteurs d'atteintes au droit international, et ils sont entièrement responsables des pertes de vie, des blessures, de la douleur et des souffrances causées. Comme cela a été dit, tel est le choix du Président Poutine. Nous riposterons à toute autre atteinte à la Charte des Nations Unies collectivement avec nos alliés, et avec une grande détermination.

Il n'est jamais trop tard pour arrêter, pour se tourner vers la diplomatie, le dialogue et la négociation. Avec ses partenaires en Europe, à l'OTAN et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Canada a clairement indiqué, et je le répète aujourd'hui, que nous sommes prêts à discuter directement de réductions mutuelles des menaces pour la paix en Europe, afin d'assurer la paix, la prospérité et le progrès pour tous ceux qui vivent dans cette région, laquelle a déjà connu trop d'épreuves, trop de tragédies et trop de pertes de vies au cours du siècle écoulé. Nous demeurons fermement attachés au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine. Il est clair que les agissements de la Fédération de Russie menacent directement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et portent atteinte à l'ensemble de l'ordre international fondé sur des règles. Les gestes hostiles de la Russie doivent cesser. L'Ukraine n'est pas une erreur. L'Ukraine est une nation souveraine. Son autonomie doit être respectée et son intégrité territoriale rétablie. C'est une décision solennelle et mûrement réfléchie des Ukrainiens d'aspirer à la liberté et à la prospérité comme ils l'entendent.

La plupart d'entre nous ont fait référence au discours prononcé par le Président Poutine ce lundi. J'ai remarqué que mon collègue de la Fédération de Russie s'en est abstenu. Mais dans son discours, il est clair qu'il a nié l'existence de l'autre, et de ce fait, il est devenu évident pour le monde entier qu'il ne s'agit pas de l'OTAN ou de l'Union européenne. Il s'agit de l'existence et du droit à l'existence d'un État Membre de l'Organisation.

Chacun des États Membres présents ici aujourd'hui – nous tous, et chacun d'entre nous – a l'obligation d'assurer le respect de l'intégrité territoriale des

autres États, de s'opposer aux invasions et de préconiser un règlement pacifique des différends. C'est ce à quoi nous nous sommes engagés. Nous ne nous sommes pas engagés seulement pour nous. Nous n'avons pas dit que cela s'appliquait à nous mais ne s'appliquait à personne d'autre. Cela s'applique à nous tous, que nous soyons grands ou petits. Cela s'applique à chacun d'entre nous. Aucune nation, aussi puissante soit-elle, ne peut s'élever au-dessus des lois. Aucune nation n'a le droit d'employer sa force pour écraser les droits des autres.

En tant que fier Canadien, je peux dire que nous avons œuvré pour la paix dans un esprit de justice en Corée, nous avons travaillé sans relâche durant la crise de Suez en 1956, de même que lorsque nous avons affirmé qu'il n'y avait pas de fondement juridique à l'invasion de l'Iraq en 2003. De telles décisions ne furent pas faciles, elles n'ont pas été nécessairement populaires dans tous les milieux, ni même chez certains de nos alliés, mais elles étaient fondées sur notre fort attachement à la primauté du droit, aux règles, à la décence élémentaire et au multilatéralisme, qui fait désormais partie de notre ADN. Nous devons nous souvenir que l'invasion et la guerre s'accompagnent de pertes et d'épreuves terribles. Il n'y a ni célébration, ni triomphe avec ces guerres, mais uniquement la misère, la pauvreté et un douloureux sentiment de perte irréparable. On a beaucoup parlé d'héritages. Soyons clairs, ce sera là le seul héritage des responsables de ce conflit complètement évitable.

Tous les pays qui se sont affranchis du joug de la tyrannie, du communisme et de l'impérialisme partagent ce droit avec l'Ukraine. L'histoire du Canada et les liens que nous sommes fiers d'entretenir avec tous les peuples d'Europe de l'Est nous ont conduits à ce que nous sommes aujourd'hui. C'est-à-dire des partenaires pour la paix ; s des partenaires dans notre quête de sécurité et de prospérité, et des partenaires dans les efforts pour bâtir un monde où les nations sont unies par leurs relations amicales et pacifiques et leur attachement commun à la démocratie et à la primauté du droit.

Pour conclure, je dirais ceci : on raconte que, dans les jours les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale, un représentant du Gouvernement des États-Unis, Harry Hopkins, a eu une réunion avec Winston Churchill, et qu'à la fin de cette réunion, il a dit : « Où que vous alliez, j'irai. Où que vous logiez, je logerai. Votre peuple sera mon peuple ». Alors le Canada dit à l'Ukraine et à tous ceux qui sont mis au défi : « Où que vous alliez, nous irons ».

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui parce que nous, peuples des Nations Unies, ensemble et individuellement, nous sommes engagés dans le Préambule de la Charte des Nations Unies à :

« proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

Et, comme l'a si justement souligné le Secrétaire général, la Charte n'est pas un menu à la carte.

Nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui pour préserver ces idéaux et protéger les avancées dont le monde a été témoin au cours des 77 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies. Personne ne devrait avoir le droit d'inverser le cours de cette histoire ou de remettre en cause nos réalisations communes. Nous ne pouvons pas replonger dans le monde qui existait avant la création de l'ONU – un monde dominé par l'impérialisme, le colonialisme et la supériorité d'un pays sur un autre. Et pourtant, aujourd'hui, nous sommes tristement témoins de telles actions dirigées contre l'Ukraine, la Russie remettant ouvertement en question le droit au statut d'État d'un autre État Membre. Les récents agissements de la Russie ne font que contribuer à la détérioration de la situation humanitaire et des droits humains dans les territoires de Crimée et de l'est de l'Ukraine non contrôlés par le Gouvernement. Les informations faisant état d'une multiplication des cas de détention arbitraire, de torture et de mauvais traitements infligés aux détenus, ainsi que des violations des libertés et droits fondamentaux dans ces régions, sont extrêmement préoccupantes. Nous sommes, semble-t-il, au bord d'une très grave crise de sécurité qui pourrait être d'une ampleur sans précédent.

Face à une telle situation, nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas rester silencieux. Aujourd'hui, la Pologne appelle tous les États Membres de l'Organisation à réaffirmer explicitement leur engagement à œuvrer dans le respect de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, dont l'Article 2 dispose que :

« [I]es Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force [...] contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ».

L'indifférence n'a pas sa place ici. Nous appelons tous les États Membres à condamner fermement tous les actes d'agression et la poursuite, par la Russie, de sa politique du fait accompli. Cette agression doit cesser et les forces russes doivent se retirer. Nous devons dénoncer avec vigueur ces manifestations de néo-impérialisme et de possessivité. Forte des enseignements tirés de sa propre histoire, la Pologne se range aux côtés de celles et ceux qui choisissent la liberté plutôt que la servitude, les règles du droit international plutôt que la force brutale, et la paix plutôt que le conflit. Par conséquent, nous resterons résolument aux côtés de notre voisin ukrainien et de son peuple. Nous soutenons la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous croyons résolument au droit de chaque État de mener sa propre politique étrangère, en ce compris la liberté de choisir ses alliances et ses partenariats.

Le monde se porterait mieux et serait plus sûr si tous les pays respectaient les droits fondamentaux des autres États Membres. Aujourd'hui, nous réclamons à grands cris qu'il soit mis fin au déni des droits de l'Ukraine et de ceux de tant d'autres régions du monde en proie à des difficultés. Malgré les récentes déconvenues, la Pologne a foi en la diplomatie et la médiation, qui constituent la seule voie vers le règlement pacifique des conflits. En tant que Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Pologne a proposé de lancer une nouvelle initiative en faveur d'un dialogue renouvelé sur la sécurité en Europe. Nous proposons nos bons offices pour que cette dernière soit couronnée de succès.

L'histoire du monde n'est pas révolue. Faisons-la avancer ensemble. Ne nous laissons pas acculer par de vieilles rancœurs ou des frustrations passées.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration prononcée précédemment au nom de l'Union européenne, et je souhaite ajouter quelques remarques à titre national.

La Croatie réaffirme son appui indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Dans cet esprit, nous nous faisons l'écho des déclarations que le Secrétaire général a prononcées lundi et hier au sujet de la situation en Ukraine. Nous rejetons la décision de la Russie de reconnaître les régions autoproclamées de Donetsk et de Louhansk, qui constitue un acte en violation flagrante du droit international, depuis la Charte des Nations

Unies jusqu'aux Accords de Minsk. Cette décision regrettable compromet gravement les efforts déployés pour trouver une solution diplomatique à la crise. La Croatie réaffirme sa position constante et fondée sur les principes selon laquelle elle ne reconnaît pas l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, territoires ukrainiens. Nous demeurons également préoccupés par la militarisation de la péninsule de Crimée, ainsi que par les nouvelles tentatives de restreindre la liberté de navigation dans le détroit de Kertch, notamment à destination et en provenance de la mer d'Azov.

La Croatie a toujours été favorable à un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine, par des moyens diplomatiques. Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts du format Normandie, du Groupe de contact trilatéral et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi qu'à d'autres initiatives et missions diplomatiques. L'heure est venue de nous engager dans des efforts constructifs en vue de parvenir à une solution durable et pacifique, afin d'obtenir la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk.

Par ailleurs, nous restons profondément préoccupés par les informations signalant des violations graves des droits humains et une dégradation continue des conditions humanitaires et de la situation des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine et en Crimée. Nous continuons d'appuyer le travail indispensable de protection, de surveillance, d'établissement de rapports et de plaidoyer dont s'acquittent le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine. Nous sommes préoccupés par les nombreuses violations de cessez-le-feu et soutenons le travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Dans les circonstances actuelles, nous demandons tout particulièrement à la Russie de garantir la sécurité individuelle des observateurs et de leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions sans entrave, conformément au mandat qui leur a été confié.

Après huit années de conflit, la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine aura des conséquences désastreuses pour toute la population ukrainienne, en particulier pour les millions de civils qui vivent dans la zone de conflit ou à proximité. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle escalade terrifiante. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un retour immédiat à un dialogue fondé sur le droit international, en particulier sur la Charte des Nations Unies, les Accords de

Minsk et les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'Ukraine, ainsi que sur les recommandations formulées dans les rapports de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine.

M^{me} Brandt (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques commentaires à titre national.

Nous nous réunissons à l'heure où, comme l'a déclaré le Secrétaire général, « l'ONU et l'ensemble du système international sont mis à l'épreuve ». La décision de la Fédération de Russie de reconnaître la prétendue indépendance des territoires ukrainiens sous contrôle séparatiste et d'y déployer des troupes constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle représente également une atteinte à la Charte des Nations Unies et aux Accords de Minsk entérinés par le Conseil de sécurité. Nous ne pouvons voir dans ces agissements de la Russie qu'un choix délibéré d'aggraver une situation déjà instable. Les Pays-Bas condamnent fermement ces actes et y répondent avec fermeté, en étroite coordination avec leurs partenaires. Toute nouvelle escalade donnera lieu à une réponse tout aussi ferme. Nous appelons la Russie à revenir sur ses décisions illégales, à procéder au retrait immédiat de ses troupes et à s'engager sérieusement et de bonne foi dans un dialogue avec l'Ukraine afin de trouver une solution diplomatique.

Malheureusement, cette situation n'a rien de nouveau. Cela fait huit ans que la Russie enfreint le droit international en Ukraine. L'annexion illégale de la Crimée et le rôle déstabilisateur joué par la Russie dans le Donbass vont directement à l'encontre de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, que le Représentant permanent du Canada vient de citer. À l'instar de nombreux autres, je réaffirme donc le ferme attachement de mon pays à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et ses eaux adjacentes.

Les événements survenus ces huit dernières années ont déjà fait payer un lourd tribut à la population. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, dans une situation de conflit, les citoyens sont toujours les premières et les plus grandes victimes. C'est pourquoi nous remercions le Secrétaire général et tous les organismes des Nations Unies pour l'appui constant qu'ils apportent à la population dans le cadre de leurs opérations humanitaires et de leurs efforts en faveur des

droits humains. Nous remercions également la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour le travail indispensable dont s'acquittent ses observateurs.

Comme le montrent clairement les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la situation des droits humains dans la péninsule de Crimée occupée illégalement et dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans l'est du pays demeure très préoccupante. Les habitants de la péninsule sont soumis à des restrictions systématiques de leurs libertés fondamentales, comme les libertés d'expression, de religion ou de croyance et d'association, et le droit de réunion pacifique. Le Royaume des Pays-Bas demande instamment à la Fédération de Russie de respecter les droits fondamentaux de tous les habitants de la péninsule de Crimée et de garantir aux spécialistes des droits humains un accès total à la région.

Puisque j'évoque les territoires occupés en Ukraine, je ne saurais manquer de mentionner l'avion assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, abattu au-dessus de l'est de l'Ukraine le 17 juillet 2014. Cette terrible tragédie a causé la mort de 298 civils innocents originaires de 17 pays différents, dont 196 de mes compatriotes. Depuis ce jour, les Pays-Bas, aux côtés de nombreux partenaires internationaux, réclament la vérité, la justice et l'application du principe de responsabilité. C'est ce que méritent les victimes et leurs proches. L'ouverture du procès pénal dans cette affaire, en mars 2020, a marqué une étape très importante pour établir la vérité, rendre justice et demander des comptes aux responsables. Dans le même temps, l'enquête pénale se poursuit, et nous appelons tous les pays, y compris la Russie, à coopérer pleinement avec cette enquête, conformément à la résolution 2166 (2014) du Conseil de sécurité.

On me permettra, pour terminer, de répéter qu'une paix et une stabilité durables ne seront possibles dans la région que si la Fédération de Russie abandonne la voie de l'escalade dans laquelle s'est engagée, respecte pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et renoue avec le dialogue et la négociation.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Par la Charte des Nations Unies, nous, États Membres, nous sommes engagés à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, et à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous nous retrouvons aujourd'hui, beaucoup l'ont déjà dit, à la croisée des chemins. Pour reprendre

les mots du Secrétaire général, les principes inscrits dans la Charte ne constituent pas un menu à la carte. Nous devons tous les appliquer, à tout moment, et dans leur ensemble.

La reconnaissance, par la Fédération de Russie, des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk dans leurs frontières administratives comme États indépendants constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine et, donc, une violation manifeste du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies. La Suisse condamne ces violations par la Russie. En reconnaissant l'indépendance de ces régions, la Russie a aussi violé les Accords de Minsk, qu'elle a cosignés. Ces accords servent de base à la désescalade et à la résolution politique et pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. En tant que membre du Groupe de contact trilatéral, la Russie a l'obligation de soutenir la mise en œuvre des Accords de Minsk. Elle s'est également engagée à les mettre en œuvre par le biais de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité.

La Suisse est fortement préoccupée par l'envoi de troupes russes dans l'est de l'Ukraine et par le risque élevé d'une escalade militaire. Elle appelle la Russie à respecter ses obligations internationales et à revenir sur ses actes, ainsi qu'à retirer ses troupes et à contribuer à la désescalade. La Suisse réitère son plein soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Mon pays appelle tous les acteurs à respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme. La population civile, lourdement éprouvée, les personnes hors de combat et les infrastructures civiles doivent être protégées. Les besoins humanitaires sont élevés.

Face à cette crise, la Suisse souligne le rôle essentiel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de sa mission spéciale d'observation. Cette mission civile et non armée doit pouvoir remplir son mandat sans interférence et avoir un accès sûr et sécurisé à toute l'Ukraine. Mon pays continue de soutenir la Mission, et notre personnel y restera engagé. Nous appelons à la poursuite d'une résolution diplomatique et politique du conflit et saluons l'offre de bons offices du Secrétaire général.

Cela fait huit ans que l'Assemblée se réunit chaque année en réaffirmant son soutien à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, suite à l'annexion de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la

Fédération de Russie. Tous les ans, mon pays – comme beaucoup d'autres – réitère sa condamnation de l'annexion comme un acte contrevenant au droit international. Depuis huit ans, la population civile affectée par le conflit voit son espoir légitime d'un avenir plus sûr et plus pacifique déçu. Il est grand temps que cela change.

La violence engendre la violence. Elle n'est jamais une solution. Les conflits doivent être résolus par des moyens diplomatiques. Le chemin du dialogue doit toujours rester ouvert. La Suisse reste à disposition pour soutenir tous les efforts dans ce sens.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est attentive à l'évolution de la situation en Ukraine. La position de la Chine sur la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États n'a pas varié. Les objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies doivent être respectés conjointement.

Dans le même temps, nous constatons que la question de l'Ukraine trouve son origine dans un tissu complexe de facteurs historiques et contemporains. L'interaction de ces facteurs a abouti à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Dans le contexte actuel, toutes les parties concernées doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions.

La Chine appelle toutes les parties à mesurer l'importance que revêt la mise en œuvre du principe de sécurité indivisible, à poursuivre le dialogue et les consultations et à rechercher des solutions raisonnables qui répondent aux préoccupations des uns et des autres par des moyens pacifiques, sur la base de l'égalité et du respect mutuel. Nous saluons et encourageons tous les efforts déployés pour favoriser l'émergence d'une solution diplomatique.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le présent débat annuel de l'Assemblée générale consacré à l'Ukraine se tient à un moment critique pour l'Ukraine, pour l'Europe et pour notre communauté internationale.

Conformément à la Charte des Nations Unies et en notre qualité de membres de l'Assemblée générale, il est de notre responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir les conséquences meurtrières d'une guerre. Nous savons parfaitement que les conflits font payer un lourd tribut aux civils, et plus particulièrement aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées : mort, blessure, déplacement, perte

d'infrastructures critiques, accès réduit aux soins de santé et à l'éducation, et restriction des droits humains et des libertés fondamentales.

C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande s'oppose si résolument aux actes délibérés et provocateurs auxquels se livre la Russie depuis quelques jours. Les agissements de la Russie constituent une atteinte manifeste à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et une violation flagrante du droit international et des Accords de Minsk.

La Nouvelle-Zélande défend avec énergie le droit souverain de tout État à déterminer son propre avenir, y compris en ce qui concerne ses relations dans le domaine de la sécurité. Nous n'avons eu de cesse d'exprimer notre profond soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine, ainsi qu'aux efforts diplomatiques déployés à l'échelle internationale pour trouver une solution pacifique.

La reconnaissance des républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk n'a aucun fondement en droit international. Leur reconnaissance par la Russie et le déploiement de troupes russes dans les régions de Donetsk et de Louhansk compromettent les efforts diplomatiques consentis en vue de parvenir à une désescalade de la crise entre la Russie et l'Ukraine.

La Nouvelle-Zélande craint vivement qu'il s'agisse d'un acte calculé de la Russie pour servir de prétexte à une invasion de l'Ukraine. Toutes les personnes présentes dans cette salle savent qu'une invasion militaire constitue un acte d'agression et une violation d'un des principes les plus fondamentaux du droit international.

Nous nous associons au Secrétaire général pour exprimer notre profonde préoccupation face à la perversion du concept de maintien de la paix. Nous partageons l'avis selon lequel des forces armées qui pénètrent sur le territoire d'un autre pays sans son consentement ne sont pas des soldats de la paix.

La récente hausse des violations du cessez-le-feu et du nombre de victimes civiles dans les zones de conflit de la région du Donbass est extrêmement préoccupante. Les violations des droits humains perpétrées sur le territoire contrôlé par les républiques auto-proclamées et en Crimée occupée par la Russie sont particulièrement inquiétantes.

La Nouvelle-Zélande se joint à la communauté internationale pour exiger la cessation des violations des

droits humains dans la région du Donbass. Nous encourageons la Russie, l'Ukraine et d'autres partenaires à intensifier le dialogue, en renouant notamment avec le format Normandie, en vue de parvenir à une désescalade rapide des tensions. Nous appelons la Russie et toutes les parties à respecter le droit international humanitaire. Nous demandons à la Russie de privilégier le dialogue pour dissiper ses inquiétudes en matière de sécurité, d'agir dans l'intérêt de la paix et des principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies, et de se montrer à la hauteur des responsabilités qui lui incombent en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Les efforts incessants de la Russie pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine comptent parmi les risques les plus sérieux qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales depuis plusieurs décennies. Les répercussions d'un tel conflit ne se limiteront pas à l'Europe. Celui-ci ne fera que déstabiliser davantage la communauté internationale à une période où l'incertitude géostratégique est déjà vive, où le système international fondé sur des règles est sous pression et où l'économie mondiale demeure fragile, le tout aggravé par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous vivons une époque dangereuse. Nous nous trouvons à un moment charnière, mais c'est à ce moment précis que la diplomatie doit, selon nous, prévaloir pour éviter un conflit qui aurait des conséquences dramatiques pour l'Ukraine, pour l'Europe, pour la Russie et pour le monde.

La Nouvelle-Zélande soutient l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général pour cette crise soit réglée sans nouvelle effusion de sang. Nous sommes prêts à appuyer les efforts diplomatiques déployés à l'échelle internationale pour désamorcer la crise en Ukraine par tous les moyens à notre disposition.

M. Stefanile (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous condamnons vigoureusement la décision de la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance des républiques autoproclamées de Donetsk et de Louhansk et de déployer des forces russes dans la région du Donbass. Ces actes constituent des violations inacceptables de la souveraineté démocratique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, sont incompatibles avec les principes inscrits dans la Charte des Nations

Unies et sont contraires aux Accords de Minsk entérinés par le Conseil de sécurité et dont la Fédération de Russie est une partie signataire.

L'Union européenne a déjà réagi à ces violations en adoptant des mesures restrictives supplémentaires, notamment en ce qui concerne les relations économiques et les échanges avec les zones non contrôlées par le Gouvernement, ainsi que dans le domaine financier, en procédant au gel des avoirs de certaines banques et en imposant des restrictions sur la dette souveraine, ainsi qu'à l'encontre de personnes et d'entités responsables de cette atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Conformément à la résolution 68/262, l'Italie réaffirme également son refus de reconnaître l'annexion illégale de la péninsule de Crimée, et renouvelle son soutien et son attachement inébranlables à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

L'Italie a aussi exprimé cette position en sa qualité d'actuelle Présidente du Conseil de l'Europe.

Nous appelons la Russie à revenir sur ses décisions, à apaiser les tensions, à procéder au retrait de ses forces militaires du territoire ukrainien et à honorer pleinement ses engagements internationaux. Ainsi que l'a souligné hier et aujourd'hui le Secrétaire général, dont nous saluons les efforts, c'est maintenant qu'il faut une désescalade et c'est maintenant qu'il faut reprendre les négociations.

Nous exhortons la Russie à poursuivre le dialogue sur les questions de sécurité dans le cadre du dialogue sur la stabilité stratégique États-Unis-Russie, du Conseil OTAN-Russie et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous nous félicitons du dialogue renouvelé de l'OSCE sur la sécurité européenne, lancé par la Pologne, qui assume la présidence en exercice de l'OSCE, et nous encourageons la Russie à y participer dans un esprit constructif.

Si la proposition de dialogue reste valable, toute nouvelle action militaire contre l'Ukraine donnerait lieu à une nouvelle réponse unie et ferme.

Après près de huit années de conflit et à la lumière des derniers événements, nous sommes de plus en plus préoccupés par le sort de la population civile en Ukraine, qui continue de supporter le fardeau le plus lourd. Il est absolument essentiel de fournir une aide efficace et sans entrave aux personnes qui en ont besoin,

ainsi que de contribuer à la préservation de la stabilité économique et financière de l'Ukraine, laquelle est de plus en plus menacée par le contexte de crise actuel. À cet égard, l'Italie a l'intention de soutenir l'Ukraine en débloquant une enveloppe d'environ 110 millions d'euros sous la forme de crédits d'aide et de subventions. Forte du soutien qu'elle fournit depuis 2014, l'Italie demeure résolue à faire sa part, aux côtés de ses partenaires européens et en toute solidarité avec le peuple ukrainien.

L'Italie continuera à œuvrer activement, en étroite coordination avec ses partenaires européens et

ses alliés, pour promouvoir une solution pacifique à cette crise et éviter l'éclatement d'un conflit au cœur de l'Europe, dont les conséquences humanitaires et économiques seraient désastreuses.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la séance de ce matin. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants cet après-midi à 15 heures dans cette salle.

La séance est levée à 13 h 5.